

# LE LEGIS

Revue juridique et financière depuis 2007  
Martinique

## LA FRANCE DANS LE TOP 4 EUROPÉEN... DES JOURS DE GRÈVE



Vendredi 10 juin 2016 - Numéro 433 - 0,30€

# LE LEGIS

Revue juridique et financière depuis 2007  
Martinique

## ABONNEZ-VOUS

et recevez **LE LEGIS**  
Abonnement numérique + papier



**15 €**  
par an  
52 numéros

Abonnez-vous en ligne sur notre site

[www.lelegis.fr](http://www.lelegis.fr) (paiement CB sécurisé)

ou renvoyez ce bulletin d'abonnement accompagné de votre chèque à :

FDf ÉDITIONS

365 bis, rue Théodore Tally - ZF Cité Dillon - 97200 FORT-DE-FRANCE

Mme  Mr.  Société

Nom : ..... Prénom : .....

Raison Sociale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Mail : .....

Identifiant : ..... Mot de passe : .....

**Le Légis - Chaque vendredi - Toutes les infos**

# LE LEGIS

Revue juridique et financière depuis 2007  
Martinique



**M**ême si les statistiques sont à prendre avec des pincettes, "la France est bien dans le top 4 en Europe pour le nombre de jours de grève, avec Chypre, la Grèce et l'Espagne", selon l'étude publiée par le chercheur Kurt Vandaele de l'Institut syndical européen (Etui) basé en Belgique.

En dépit du fait que seuls 11% des salariés français sont syndiqués. "Nous avons effectivement une culture du conflit", regrette l'historien Stéphane Sinot, spécialiste des rapports sociaux. "Depuis la Révolution française, la régulation sociale s'est fondée sur l'idée d'un conflit d'abord, la négociation après. C'est un modèle qui se retrouve dans d'autres pays du Sud de l'Europe".

A l'inverse, le Nord du continent a "choisi un modèle de régulation qui privilégie la négociation et ne va au conflit que si la négociation a échoué". Il ne reste plus qu'à comparer les performances économiques entre le Nord et le Sud de l'Europe et vous aurez compris quelle est la voie à suivre.

Nous sommes un pays qui a nourri trop d'ennemis irréconciliables, sur la forme ou le fonds, mais si loin les uns des autres, qu'on imagine mal comment ils pourraient à nouveau vivre dans ce pays, ensemble. La France se déchire quand elle devrait se souder, s'affronte au lieu de rassembler, détruit au lieu de reconstruire. Elle fait l'inverse de ce que les Français attendent de ses responsables : continuer à être irresponsables.

Nous avons une timide reprise. Elle sera balayée. Nous avons une vague, regain d'optimisme affiché. Au placard. Des milliers d'entreprises vont souffrir, perdre des marchés tant attendus, un chiffre d'affaire si dur à conquérir. Des pans entiers de notre économie vont sombrer un peu plus. Arrêtons le massacre !

Bonne lecture,

Florence Moulin

**Revue le Legis** - Hebdomadaire d'information juridique, économique, financier et administratif de Martinique publié le vendredi

Vendredi 10 juin 2016 - Semaine 23 - N° 433.

0,30 PU TTC - 15,00 € TTC par an pour 52 numéros.

CPPAP 0419 T 89486 - ISSN : 1966 6969

**Editeur Imprimeur** : FDF Editions - S.A.S.U. DE PRESSE au capital de 1 000 € - 365 bis rue Theodore Tally - Cité Dillon 97200 FORT DE FRANCE - RCS FDF : 507 390 664 - SIRET : 507 390 664 000 21 - APE : 5814 Z.

Tél : 0596 70 54 38 - Fax 0596 70 87 62.

**Courriel** : lelegis@orange.fr

Site Internet : www.lelegis.fr

**Directrice de publication** : Florence Moulin

Dépôt légal dès parution.

**Rédaction / Photos / Images** : Flora Ferdinand - Atlantico - Atypic - TextBroker - Contrepoints - Fotolia.

**Distribution** : Vente en kiosque et sur abonnement - Papier norme FSC.

## Economie

4

**Erwan Seigneurin**

- Une passerelle internet pour faire baisser le chômage des jeunes ultramarins.

## Portrait

5

**Céline Guiral**

- Jean-Marc Nourel, créateur de la conférence Startup Outremer.

## La France, irréformable ?

**Charlotte Plantive, Denis Jacquet**

## Annonces Légales

8

## Entreprises

14

**Flora Ferdinand, la Rédaction**

- Le guide michelin inclura-t-il les outre-mer en 2017 ?  
- Les nouvelles règles de procédure prud'homales.

## Juristes

15

**Joris Fioriti**

- En France, des victimes toujours plus nombreuses

## Prétoires

16

**Flora Ferdinand, la Rédaction**

- Un compagnon violent écroué.  
- Radiation requise contre l'ancien avocat d'Action Directe

## Arts & Loisirs

17

**Flora Ferdinand, la Rédaction**

- Concours de cuisine amateur de la chambre des métiers  
- Musique en Martinique : les artistes en photos.

## Lu, Vu, Paru

18

**Véronique Louvier-Jaulin**

- Roland est mort de Nicolas Robin aux Editions Anne Carrière - 183 pages

**Nos bureaux sont ouverts  
du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.**

Erwan Seigneurin

## Une passerelle internet pour faire baisser le chômage des jeunes ultramarins



*Lundi prochain au ministère de l'Outre-mer, la ministre George Pau-Langevin et le délégué interministériel pour l'égalité des chances des français d'Outre-mer, Jean-Marc Mormeck lanceront officiellement le nouveau site internet du "Réseau Jeunesse Outre-mer".*

Un outil qui permettra aux jeunes ultramarins (de moins de 26 ans) de réaliser plus facilement leurs CV, et de les partager avec les recruteurs potentiels, eux aussi invités à utiliser la plateforme.

Le chômage chez ces jeunes est "deux à trois fois plus important que dans l'Hexagone et peut atteindre plus de 55%" dans certains territoires (Mayotte). En Guyane 40% des moins de 25 ans sont au chômage, selon les derniers chiffres de l'Insee. Cette situation pousse chaque année plus de 25.000 jeunes ultramarins à quitter leur territoire pour venir étudier ou travailler en métropole.

Pour pallier cette "fuite des cerveaux", et pour offrir une plus grande chance à la jeunesse locale, le Réseau Jeunesse Outre-mer proposera aux utilisateurs une "CVthèque" en ligne, et plusieurs outils pour perfectionner leurs démarches auprès des employeurs. Ceux-ci pourront de leur côté déposer leurs offres d'emploi et de stage, et consulter la base de données regroupant les CV des jeunes utilisateurs, qu'ils soient en outre-mer ou dans l'Hexagone.

Le réseau a pour objectifs de favoriser l'emploi, la formation et la valorisation des compétences des jeunes ultramarins, par l'intermédiaire de ses Forum Pro Jeunesse dans les DOM comme en métropole, ou d'émissions audiovisuelles "mettant en avant les jeunes ultramarins dans les médias".

Lundi, ce sera également l'occasion pour l'Opérateur Public Régional de Formation de la Guyane (OPRF) de signer une convention de partenariat avec le réseau Jeunesse Outre-mer, afin d'appuyer son outil Passerelle Vers l'Emploi sur la nouvelle plateforme nationale.

Cet outil – équivalent local de la nouvelle plateforme – "œuvre à l'insertion des jeunes et à l'accompagnement des entreprises dans leurs recrutements en Guyane".

Le lancement et la signature se dérouleront en présence des représentants des collectivités ultramarines, de LADOM, des directions outremer de plusieurs grandes entreprises, et des associations partenaires. Il sera possible d'accéder au nouveau site du Réseau Jeunesse Outre-mer dès l'inauguration faite, lundi soir.



## Startup Outremer, l'événement qui met en valeur les initiatives ultramarines du numérique

*Mercredi 8 juin, la conférence Startup Outremer a réuni au Théâtre des Comédies une dizaine d'intervenants autour de l'entrepreneuriat et du web. Une occasion de mettre en lumière les initiatives ultramarines du numérique.*



Jean-Marc Nourel n'en est pas à son coup d'essai. A 31 ans, ce jeune startuper d'origine martiniquaise profite même d'une nouvelle édition du rendez-vous qu'il a créé, « Startup Outremer », pour lui donner une valeur ajoutée qualitative.

« Les années précédentes, nous fédérions essentiellement autour de sessions de pitches, explique-t-il. En 2016, j'ai souhaité élargir le concept avec des intervenants en mode 'conférence à la TEDx ».

Pour donner vie, selon ses mots, à un événement « inspirant ». Une notion fondamentale pour cet entrepreneur qui compte déjà un beau parcours. Diplômé de l'Istec Paris et après plusieurs années de collaboration avec de grands comptes de l'informatique, il fonde en 2014 EdukLab, plateforme de financement participatif dédié aux étudiants.

Une initiative suivie par la création, quelques mois plus tard, de Kelizio, startup de soutien et de financement de projets ultramarins. Les deux startups poursuivent aujourd'hui leur chemin sous l'oeil de leur fondateur qui a rejoint les équipes du groupe Leetchi en tant que directeur des ventes.

Des écosystèmes en pleine structuration

Aujourd'hui, à travers le prisme de son parcours professionnel, Jean-Marc Nourel reste persuadé d'une chose : la nécessité pour les porteurs de projets de se rassembler, d'échanger, de partager. « J'aurais apprécié, je crois, à un certain moment, de profiter moi-même de ce genre de rencontres, où tu accueilles un regard nouveau sur ton projet. Avec des encouragements ou

bien des conseils, pour ajuster et affiner ta démarche ». Quant au prisme ultramarin de l'événement, il est là bien évidemment pour mettre en valeur ce qui se fait dans mais aussi autour de ces territoires, comme un lien.

Un dénominateur commun qui est sans nul doute le bienvenu pour ces écosystèmes du numérique en pleine structuration de la Réunion à la Guyane.

Car l'enjeu est fort pour les outremer : les projets existent et les acteurs s'organisent au cœur d'économies rongées par le chômage et où la production endogène flirte souvent avec zéro. « J'ai une vision assez lointaine de ce qu'il se passe par exemple aux Antilles sur le numérique, estime Jean-Marc Nourel, qui a grandi et vit à Paris.

Pour moi, l'écosystème manque encore trop d'exemples, de réussites avérées qui pourraient tracer le chemin aux jeunes créateurs. D'où, une fois de plus, la nécessité de se rassembler, de se motiver autour d'une conférence.»

Un dynamisme qui se reflètera sur la scène du théâtre parisien avec des intervenants de marque à l'image de Pascale Erblon (BeYou), Magalie Pedrono (modern\_monk), Loïc Ledou (Uranium), Magalie Pigeon (The Caribbean Tech) ou encore Leslie Ferraty (Beyond the beach). La soirée sera également animée de pitches de jeunes créateurs.

**Prise des annonces légales jusqu'au  
jeudi 10 heures  
pour parution le vendredi**

Charlotte Plantive

## France : vous avez dit irréformable ?



**Manifestations, grèves dans les transports ou les écoles, blocages de tracteurs, de taxis... Régulièrement, la France renvoie l'image d'un pays ingouvernable. Si le cliché se nourrit d'une culture indéniable du conflit social, tout n'est pas figé.**

Ce pays se meurt parfois de ses conservatismes, de son impossibilité à réformer", a jugé récemment le Premier ministre Manuel Valls, excédé après trois mois de lutte pour imposer une réforme du code du travail dont la majorité des Français ne veulent pas.

Jugeant le texte porteur de précarité, des dizaines de milliers d'opposants sont descendus à huit reprises dans la rue pour exiger son retrait. Les syndicats contestataires ont aussi organisé des blocages et des grèves dans des sites stratégiques: raffineries, centrales nucléaires, gares et ports...

Les images de casseurs glissés dans les cortèges, puis de longues files d'attente devant des stations-service à sec, ont fait le tour du monde. Et la presse étrangère n'a pas tardé à juger le pays irréformable.

"La France n'admet pas de réformes profondes, seulement des révolutions", estime ainsi le quotidien espagnol El País. "Comme d'habitude, les Français demandent du changement mais refusent les changements", renchérit le britannique The Independent.

- 'Pics de conflictualité' -

"En France, le nombre de jours de grèves par an est généralement très lié aux réformes proposées par le gouvernement sur le marché du travail ou les retraites", ajoute-t-il, en évoquant d'autres épisodes de grogne sociale (1995, 2003, 2006 et 2010). Pour Pascal Lamy, ex-patron de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le changement y est "plus difficile qu'ailleurs", en raison d'un "blocage psychologique" de la population.

"Les Français ont peur du monde extérieur parce qu'ils pensent que celui-ci remet en question notre culture, notre devise, nos principes, notre identité", explique-t-il cette semaine dans l'hebdomadaire le Point. Et, dit-il, "nous n'avons pas de méthode de la réforme".

- 'La France bouge' -

Mais, souligne l'universitaire, les statistiques sont en partie trompeuses : s'il y a moins de jours de grève en Allemagne, souvent présentée comme un modèle pour le dialogue social, c'est aussi parce que "la législation sur la grève y est beaucoup plus restrictive qu'en France", notamment avec l'interdiction pour les fonctionnaires de cesser le travail.

Surtout, les "pics de conflictualité" français cachent une diminution des conflits dans l'entreprise, où le nombre de jours de grève est passé de 3 à 4 millions pendant les Trente glorieuses (1946-1975) à un à deux millions ces dix dernières années.

Depuis les années 1980, "la France essaie de se rapprocher d'un modèle plus pacifié et la culture de la négociation collective parvient bon an mal an à s'imposer, au moins dans l'entreprise", explique Stéphane Sinot. Alors que seuls quelques centaines d'accords d'entreprises étaient conclus dans les années 70, il y en a près de 40.000 aujourd'hui. Même la centrale contestataire CGT, l'un des principaux syndicats français, signe 85% des accords qu'elle négocie dans l'entreprise, souligne-t-il.

Dans le conflit actuel, l'exécutif, sans majorité parlementaire claire, souffre surtout du désaveu de son propre camp, a avancé dans le quotidien Le Monde Alain Juppé, favori de la droite pour la présidentielle de 2017. Pour lui, "la France n'est pas irréformable. La France bouge. La France évolue. Des réformes ont été faites" et d'autres le seront, mais pour y parvenir "il faudra dire la vérité".

## C'est la guerre en France : CGT, SNCF... il y a trop d'ennemis irréconciliables

C'est la guerre en France.

Les politiques ? Sans programme à droite, sans parole à gauche. Sans cap, des 2 côtés. Un FN qui fait son beurre de la division, un centre qui n'existe plus que par la convoitise de ceux qui aimeraient l'appeler à leur secours en 2017.

Les syndicats ? Une plaisanterie. Le prétexte des acquis sociaux pour camoufler une absence de vision sur les changements vécus par la société. Des mouvements brutaux pour tenter de réanimer la flamme des morts-vivants qui les soutiennent encore, par désespoir. Leurs troupes doivent être écoutées et entendues. Il n'y a pas que les privilégiés qui défendent leurs acquis au détriment du reste de la société (chauffeurs de RER, qui travaillent 18h par semaine, Aiguilleurs du Ciel 20h pour des salaires indécentes, conducteurs de trains...). Il y a tous les autres, qui soutiennent la CGT parce qu'ils ne comprennent plus rien à la société, n'y voit plus de trace et de perspectives d'avenir, lisent une presse qui les déprime, et ne trouvent plus chez nos politiques la moindre trace d'un antidépresseur ou d'un début de solution. Leur action est à la hauteur de leur évolution intellectuelle : bloquée.

Les minorités. Certaines en tous cas. Elles ont prospéré, grâce à la lâcheté des politiques qui les ont laissées faire, afin d'avoir la sensation d'un paix durable, alors qu'ils laissaient ainsi nos ennemis préparer dans l'ombre la violence qu'ils ont fait éclater en pleine lumière ces 2 dernières années. Ils nous minent de l'intérieur et profitent de l'incapacité de réaction dure que nous imposent nos règles démocratiques, pour retourner notre respect du droit contre nous. Nos règles devraient supporter des exceptions contre ceux qui ne respectent pas les valeurs qui les sous-tendent. Mais nous n'avons pas ce courage. Nous préférons décréter des états d'urgence à géométrie variable. En place contre certaines manifestations et tolérante contre ceux qui ne travaillant pas le jour, veulent dormir debout, la nuit.

Les réglementés, de tous poils, qui ne comprennent pas pourquoi ils ont été les premières victimes d'une reprise en main libérale quand les plus grandes injustices, les plus lourds privilèges, les scandales les plus criants, sont toujours à l'abri de toute révolution.

Les patrons, attaqués de toute part, même si certains le méritent largement. Interrogés sur leurs salaires par des journalistes qui gagnent souvent plus ou autant qu'eux. Devant se justifier en permanence devant des censeurs qui souvent bénéficient de bien plus d'avantages, et souffrent de bien moins de risque.

La gauche contre les frondeurs. Macron contre la gauche. La droite perdue entre libéraux et conservateurs, ceux qui calculent et ceux qui travaillent. S'affrontant sur des virgules de leurs programmes prévisibles et si loin des réalités et des nécessités que réclament le pays.

La faute à qui ? C'est une histoire si longue qu'elle ne pourra pas tenir sur ces lignes. Mais nous pouvons la résumer en quelques mots clés : Démission, absence de vision, déconnexion, paresse, étouffement, lâcheté, nombrilisme. Pour ne citer que ceux là !

La CGT n'est pas plus à blâmer que les autres. Elle n'est que le produit de la non qualité du dialogue social en France. Des partenaires chancelants, qui refusent justement le dialogue pour lui préférer l'affrontement, et ne se rejoignent que pour assurer le maintien de leur statut pourtant illégitime. Illégitimes car non représentatifs. Illégitimes car plus en prise avec la société. Illégitimes car sans vision. Illégitimes parce qu'ils sont devenus les fonctionnaires de la politique, des apparatchiks comme tant d'autres en France, qui parlent de ce qu'ils ne connaissent pas et décident en dehors de leur base. Le patron de FO n'a jamais travaillé ou quasi. Ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.

La CGT fait ce qu'elle sait faire de mieux. Ne rien faire ! Ne rien faire pour progresser, pour accompagner, pour mériter sa place et son pouvoir. Le passé lui sert de légitimité, l'avenir ne la concerne pas. Son sort est plus important que celui du pays qu'elle paralyse et ridiculise. Sa place lui importe plus que celle des hommes et des femmes qu'elle dit protéger. C'est le cynisme, le même que celui du reste de la classe politique, qui est un pied de nez à cette démocratie, à nouveau prise à défaut, qui a fini par concéder trop de pouvoirs, pour assurer la place de ses représentants, espérant un équilibre qui n'existe plus, au profit de rentiers du système. A bout de souffle.

De façon durable pour une petite victoire à court terme. La météo sociale et le climat sont alignés. Contre les entreprises. La faucille et la merguez règnent en maître sur la France. La France meurt et eux s'engraissent. Un jour il faudra qu'ils paient.

Je propose un syndicalisme obligatoire. Pour toutes les entreprises. Mais par des représentants qui n'appartiennent pas de façon obligatoire à un syndicat établi. Je propose l'ubérisation du syndicalisme par des plateformes populaires, qui reprennent à leur compte la démocratie sociale et redonnent son lustre au syndicalisme intelligent. Je propose un premier tour des élections ouvert à tous. Une cotisation obligatoire et plus aucun financement des entreprises, aucunes subventions déguisées ou non. Un mandat limité à 1 renouvellement, comme pour les politiques. Et un droit de grève qui nécessitera que le poids représenté par ceux qui la réclame soit d'au moins 51% des salariés. Une interdiction totale de toute obstruction empêchant ceux qui veulent travailler de continuer à le faire. Plus le syndicalisme sera large, moins il laissera la société à l'étroit. Plus il sera large, plus il sera démocratique ou plutôt, le redeviendra.

Alors la guerre sera terminée et une paix éveillée et forte réanimera le cadavre France.

**Abonnez-vous en ligne**

**[www.lelegis.fr](http://www.lelegis.fr)**

**15 € par an**

**pour 52 numéros**

# Annonces Légales

ARRÊTÉ N° 2016-003 DU 15 JANVIER 2016 RELATIF AU TARIF ANNUEL ET AUX MODALITÉS DE PUBLICATION  
DES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES EN VERTU DE CET ARRÊTÉ, LE TARIF HORS TAXE À LA LIGNE EST DE 4,12 €

## CONSTITUTIONS

F114237

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 3 juin 2016, la société **SHAARON**, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros a été constituée ayant pour siège social C/° Monsieur VERRIEST Yohann Les Cascades de Madiana, Appartement A30, 97233 SCHOELCHER, pour objet social : l'acquisition, la propriété directe ou indirecte la construction, la rénovation, la maîtrise d'ouvrage, l'administration, la gestion, l'attribution, la mise en location de tous immeubles bâtis ou à bâtir, pour une durée de 99 ans, des exercices sociaux du 1er/03 au 28/02 sauf le 1er clôturé le 28/02/2017, ayant pour Président : la SASU CITABEL pour une durée indéterminée, sans commissaires aux comptes.

Pour avis RCS de Fort de France

F114238

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 3 juin 2016, la société **MEMPHIS DISTRIBUTION CARAIBES** société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros a été constituée ayant siège social C/° Monsieur VERRIEST Yohann Les Cascades de Madiana, Appartement A30, 97233 SCHOELCHER, pour objet social : la création l'acquisition, la prise ou mise en location gérance, l'exploitation directe ou indirecte en franchise ou non de tout fonds de commerce de restauration traditionnelle rapide, snack, pour une durée de 99 ans, ayant comme président : la SASU CITABEL pour une durée indéterminée, sans commissaires aux comptes.

Pour avis RCS de Fort de France

F114239

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 3 juin 2016, la société **CITABEL**, société par actions simplifiée unipersonnelle holding au capital de 10 000 euros a été constituée ayant pour siège social C/° Monsieur VERRIEST Yohann Les Cascades de Madiana, Appartement A30, 97233 SCHOELCHER, pour objet social la participation de la société directe ou indirecte dans toutes entreprises, sociétés, apport, souscription, rachat de titres ou de droits sociaux, fusion, alliance, absorption, association, en participation, ou groupement d'intérêt économique, location de titres, rachat, vente fonds de commerce, prise ou mise en location gérance, tout investissement en matériel d'équipement professionnel ou patrimonial, l'administration, la gestion, la direction, la logistique, le développement, la recherche de financement, la rentabilisation, la domiciliation de toute entité juridique dans laquelle elle détient des participations, pour une durée de 99 ans, des exercices sociaux du 1er/03 au 28/02 sauf le 1er clôturé le 28/02/2017, ayant pour Président : Mr Yohann VERRIEST, né le 21 juillet 1977, à Trinité, Les Cascades de Madiana, Appt 30 A 97233 SCHOELCHER pour une durée indéterminée, commissaires aux comptes titulaire : Mr Roger VIGILANT JAKOU (CNCC 95253145, immeuble le Glycéria 1490 chemin du Glycéria 97232 LE LAMENTIN et suppléant : Mme Florisse CHAUVET, (CNCC 1100031104) Vieux Chemin de Californie Acajou 97232 LE LAMENTIN pour 6 exercices.

Pour avis RCS de Fort de France

Prise des annonces légales  
jusqu'au jeudi 11 heures  
pour parution le vendredi

F114234

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à PARIS du 11/05/2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU Dénomination : **PAVILLON**

Siège : 28, Avenue des Arawaks, Cha-teauboeuf, 97200 FORT DE FRANCE

Durée : 49 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 5 000 euros

Objet : Promotion, développement, création, acquisition, exploitation de tous hôtels, restaurants, et toutes activités de sport et loisirs

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'actionnaires ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires.

Président : SAS MANTA RAY GROUP, au capital de 5000€, dont le siège social est au 192 Avenue Victor Hugo, 75116 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 817 937 386, et représentée par Mr Marcel BEN-HAMOU.

La Société sera immatriculée au RCS de FDF.

F114260

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 avril 2016, il a été constituée une société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Ô LAKSHMI

Objet : restauration touristique sur place, à emporter et livraison.

Siège social: 60 Av des caraibes 97200 Fort de France.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Au capital de : 1.000 €.

Président : Mme JASAWANT sandy ,la bateliere bat E 97233 schoelcher.

F114261

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 mai 2016, il a été constituée une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MAGL

Siège : MAGL

Objet : Achat, vente et location de véhicules terrestres ou nautiques, neufs et occasions avec ou sans chauffeurs.

Etude, concept, réalisation, vente, distribution, exploitation et mise à disposition particuliers ou entreprises d'applications et de base de données dans secteurs NTIC.

Siège social: 78 Tivoli Morne-Laurent 97234 Fort-de-France.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Au capital de : 6.000 €.

Clause restreignant la libre cession des actions : En cas de transmission d'actions, pour quelque cause que ce soit, les bénéficiaires devront fournir à la société tous documents justifiant la régularité de leurs droits. Les actions ne sont négociables qu'après l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et le de-meurant après la dissolution de la Société et jusqu'à la clôture de la liquidation.

Président : M HOMMAND Eric demeurant No78 Tivoli Morne-Laurent 97234 FORT-DE-FRANCE.

## DIVERS

F114249

### HD CAPITAL

Société à responsabilité limitée au capital de 1.000 euros  
Siège social : Immeuble EXPO Zone de la Jambette  
97232 LE LAMENTIN  
R.C.S. FORT-DE-FRANCE  
SIREN 801 343 088

Statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 29 janvier 2016 a décidé de ne pas dissoudre la Société.

Pour avis

Le représentant légal

## FONDS DE COMMERCE

F114233

### SCP BELHUMEUR HAYOT



Notaires  
56 rue Fernand Clerc  
97220 TRINITE  
Tel : 0596 58 20 23 - Fax :  
0596 58 48 08

### SOCIETE DE DISTRIBUTION ANTOINE HAYOT

SARL au capital de 15 000,00 €  
Siège : Impasse Chemin de l'Ilet  
97231 ROBERT  
RCS FORT DE FRANCE  
n° 810 508 374

Aux termes d'un acte sous seing privé en date au ROBERT, du 9 mai 2016, enregistré au Service des Impôts des Entreprises de FORT DE FRANCE, le 12 mai 2016, bordereau n° 2016/784, Case n° 2,

Madame Florence, Carole, Aline HAYOT cède à Monsieur Antoine, Marie, Joseph, Pascal HAYOT, les 900 parts sociales, numérotées de 1 à 900, qu'elle détient dans la Société à Responsabilité Limitée SOCIETE DE DISTRIBUTION ANTOINE HAYOT (SODIAH).

Aux termes dudit acte, Madame Florence, Carole, Aline HAYOT a démissionné de ses fonctions de gérant et Monsieur Antoine, Marie, Joseph, Pascal HAYOT, demeurant à LE ROBERT (97231) Impasse Chemin de l'Ilet, est alors nommé nouveau gérant de la société dénommée SOCIETE DE DISTRIBUTION ANTOINE HAYOT.

Pour avis.

Me B. HAYOT

## DISSOLUTIONS

F114258

### SC BALINDE

Société civile IMMOBILIERE en liquidation  
Au capital de 623 166 €  
Siège social : MR  
ROUSSEAU DENIS MARIE BP 41  
97229 LES TROIS ILETS  
422309724 RCS FORT-DE-FRANCE

### AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15 avril 2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter 31 janvier 2016.

Elle a nommé M. Gérard ROUSSEAU, demeurant 17 Rue du Balisier, 97229 LES TROIS-ILETS, en qualité de liquidateur et lui a confié les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé Chez M. Gérard ROUSSEAU, demeurant 17 Rue du Balisier, 97229 LES TROIS-ILETS.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de F-D-F.

Pour avis

Le Liquidateur

F114262

### PITCHOUNET

SCI au capital de 7.622,45 euros  
Siège social : Quartier Petite France  
97240 LE FRANCOIS  
RCS FORT DE FRANCE 335 109 302

La société est arrivée à son terme le 6 mars 2006, elle est donc dissoute depuis cette date ; En date du 1er Juin 2016, les associés ont collectivement décidé de nommer Fabien NERI demeurant 13 Rue de Notre Dame 13920 MAILLANE en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus à l'effet de mener à bien les opérations de liquidation.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de FORT DE FRANCE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour Avis, le liquidateur

## MODIFICATIONS DE

F114250

Maitre Michael SARDA  
Avocat  
Cabinet principal  
(adresse correspondance)  
Immeuble Technopolis II  
Lot AGAT n°18 ZI de

JARRY  
97122 BAIE MAHAULT  
TEL : 0590 24 15 84  
cabinet secondaire :  
Immeuble Computech  
GALISBAY 97150 SAINT MARTIN  
Tel : 0590 27 53 70  
avocat@cabinet-sarda.fr

### JESSIE MARIE

Société Civile Immobilière de 1 600 euros  
Enregistrée au RCS de POINTE-A-PITRE sous le n° 452 813 298  
Dont le siège social est 29 bis rue de la Bécune, 97 229 TROIS ILETS

### AVIS DE CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes d'une décision collective en date du 27 juin 2008, Monsieur Sébastien GEERNAERT a été nommé gérant de la société civile immobilière JESSIE MARIE, à compter du 27 juin 2008, en remplacement de Madame Martine DEMALINE, gérante démissionnaire.

Les modifications résultant, dans l'avis antérieurement publié, de la décision ci-dessus sont les suivantes :

Ancienne mention :

ARTICLE 14 – NOMINATION – DEMISSION – REVOCATION

Quant à présent, Madame Martine DEMALINE est nommée 1ère gérante sans limitation de durée

Nouvelle mention :

ARTICLE 14 – NOMINATION – DEMISSION – REVOCATION

Monsieur Sébastien GEERNAERT est nommé gérant sans limitation de durée

Pour avis, Le gérant.

www.lelegis.fr

FI14253

## INVEST PROTECTION SECURITE I.P.S.

SARL Au capital de 9000€  
26/27 avenue A. VITEZ, 8 espace  
CORAIL, CITE DILLON  
SIRET : 750 519 316 00012  
APE : 8010 Z

### ANNONCE LEGALE

Avis est donné que par délibération de l'AGE réunie le 05/04/2016 :

Monsieur Gérard MELEZAN demeurant, 2 rue Georges RAVENEAU 97200 FORT DE FRANCE, en qualité de nouveau gérant de la société à compter du 1er avril 2016 et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Yohan ZELELA, démissionnaire.

#### Pour avis, Le GERANT

FI14251

Maître Michael SARDA  
Avocat  
Cabinet principal (adresse  
correspondance)  
Immeuble Technopolis II, Lot  
AGAT n°18  
ZI de JARRY, 97 122 BAIE MAHAULT  
TEL : 0590 24 15 84  
cabinet secondaire :  
Immeuble Computy Technology  
GALISBAY 97 150 SAINT MARTIN  
Tel : 0590 27 53 70  
avocat@cabinet-sarda.fr

## REHABILITATION ET CONSTRUCTIONS (RHEC)

Société par actions simplifiée  
au capital de 1 000 euros  
Enregistrée au RCS de POINTE A PITRE  
sous le n° 797 407 418  
Dont le siège social est 69 rue FREBAULT  
97 110 POINTE A PITRE

### Avis de transfert de siège social

Personne habilitée à engager la société :  
Monsieur GEERNAERT Sébastien, gérant,  
domicilié au 29 bis rue de la Bécune, Anse  
à l'Ane, 97229 Trois Ilets.

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 04 juin 2015, il a été décidé de transférer le siège social de la société RHEC et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

A compter du 04 juin 2015, le siège social : qui était 69, rue FREBAULT, 97 110 POINTE A PITRE

est à l'immeuble Dillon Express, rue Georges EUCHARIST, 97 200 FORT DE FRANCE.

En conséquence, la société RHEC, qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de POINTE A PITRE sous le numéro 797 407 418, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de FORT DE FRANCE.

#### Pour avis, Le Président

FI14231

## PHARMACIE SAINTE-ROSE

Société d'exercice libéral à  
responsabilité limitée de pharmacie  
Au capital de 5.000 euros  
Siège social : Basse Gondeau  
les Terrasses de Basse Gondeau  
97232 LAMENTIN  
R.C.S. Fort-de-France 531 439 214

### AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date

du 30 mai 2016, la collectivité des associés a décidé à l'unanimité la transformation de la SELARL PHARMACIE SAINTE ROSE en société d'exercice libéral par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

L'objet de la Société, sa durée, les dates de son exercice social, son siège social demeurent inchangés.

Le capital de la Société reste fixé à la somme de 5.000 euros.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

#### FORME :

Ancienne mention : SELARL

Nouvelle mention : SELAS

DENOMINATION SOCIALE :

Ancienne mention : PHARMACIE SAINTE-ROSE

Nouvelle mention : SELAS PHARMACIE MSR BASSE GONDEAU (nom commercial : PHARMACIE DE BASSE-GONDEAU)

#### ADMINISTRATION ET DIRECTION :

Ancienne mention : Marie SAINTE-ROSE épouse GINAPE, gérant.

Nouvelle mention : Marie SAINTE-ROSE épouse GINAPE, président.

COMMISSAIRES AU COMPTES : Les commissaires aux comptes sont restés en fonction.

FIDUCIAIRE LAURENT YVON AUDIT, commissaire aux comptes titulaire,

JL AUDIT SARL, commissaire aux comptes suppléant.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

#### CLAUSE D'AGREMENT :

Le transfert des actions, à quelque titre que ce soit, est soumis à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS de Fort-de-France.

Pour avis,

**Le président**

FI14252

Au terme d'une AGE en date du 30 Mai 2016, la société **BATIMARK ENVIRONNEMENT**, 620 Chemin californie-Immeuble gabriel-rideau N°9, 97232 Lamentin immatriculée au RCS sous le numéro 538682873, prend acte de la démission du co-gérant Monsieur Martiny Jean-Marie à compter du 01 Juin 2016. La co-gérance prend fin à compter de ce jour. Le Mandat social de Mlle BRUNOT Aurélie Anne se poursuit de manière indéterminée. Mention sera faite au RCS

FI14235

## SOCARO

SARL au capital de 230.000 euros  
Siège social: Lieu Dit Gaschette  
Centre Commercial Océanis  
97231 LE ROBERT  
R.C.S. Fort-de-France : 492 430 335

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er Juin 2016 il a été décidé d'augmenter le capital social de 30.000 euros pour le porter de 200.000 euros à 230.000 euros.

Les statuts ont été corrélativement modifiés.

Pour avis et mention

**Le Gérant**

**Nos bureaux sont ouverts**

**du lundi au vendredi**

**de 9 h à 12 h**

**et de 13 h à 17 h.**

FI14236



**SCP SERGE DUVAL**  
31 Rue Moreau de Jonnes  
97200 FORT DE FRANCE  
Tel : 05.96.72.58.12  
Fax : 05.96.63.18.09

### Avis d'augmentation de capital social

Suivant acte reçu par Maître Serge DUVAL, notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée Serge DUVAL, notaire, associé d'une société civile professionnelle titulaire d'un office notarial, dont le siège est à Fort de France (Martinique), 31 rue Moreau de Jonnes, le 29 décembre 2014, publié et enregistré au Service de la Publicité foncière de Fort de France le 29 janvier 2015, volume 2015P, numéro 605, a été effectuée une augmentation de capital social de la société dénommée SCI HJS, société civile immobilière, dont le siège est à SAINTE-MARIE (97230), Habitation Nouvelle Cité, identifiée au SIREN sous le numéro 803557651 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de FORT-DE-FRANCE sous le numéro de gestion 2014 D 217

Le capital social qui était de 500.00 euros, divisé en 50 parts sociales de 10 euros a été augmenté de 1.676.000,00 euros pour être porté à la somme de UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (1.676.500,00 EUR) par la création de 167.600 parts sociales numérotées de 1 à 167.650 et dorénavant divisé en 167.650 parts sociales de DIX EUROS (10,00 EUR), en rémunération des apports faits par les associés, savoir

Apport en numéraire de la somme totale de CINQ CENT QUARANTE-SEPT EUROS (547,00 EUR), faits par divers associés

Apport en nature fait par Madame Christiane ASSIER DE POMPIGNAN veuve SIMONNET, de la totalité en usufruit du bien immobilier ci-après désigné, pour une valeur de 1.223.080,69 EUROS

Apport en nature fait par Madame Pascale SIMONNET épouse BERTE, Madame Sandrine SIMONNET, Messieurs Jean et Henri SIMONNET : savoir ensemble la totalité en nue-propriété ou chacun divisément pour un quart indivis du bien immobilier sus désigné pour une valeur de 452.372,31 EUROS

Soit au total la somme de 1.675.453,00 EUROS

À SAINT-JOSEPH (MARTINIQUE) 97212 Habitation Rivière Blanche, un ensemble de parcelle de terres pour une contenance totale de soixante dix neuf hectares dix huit ares soixante seize centiares (79 ha 18 a 76 ca)

Sur partie de la parcelle cadastrée section S numéro 70 est édifié un immeuble à usage industriel et commercial

Le tout cadastré, savoir :

Section N, numéro 11, 12, lieudit BOIS LABEAU.

Section S, numéro 63, 64, 69, 70, 71, 76, 183, 210, 221, 227, 247, 257, 258, 259, 266, 270, 272, 277, 278, 279, 280, 281, 308, 309, 311, 312, 313, 314, 334, 492, 521, 523, 525, 583, 584, 585, 587, 600, 601, 729, 773, 775, 779, 984, 986, 987, 989, lieudit HABITATION RIVIERE BLANCHE..

Section S numéro 233 lieudit VC DITE DE L ALLE

Section S numéro 673 et 680 lieudit LOT CHOISY

Les statuts ont été modifiés en conséquence de la manière suivante,

Par suite de l'augmentation de capital de 1.676.000,00 euros constatée par l'acte reçu par Maître Serge DUVAL, notaire à Fort de France le 29 décembre 2014, publié au service de la publicité foncière de Fort de France le 29 janvier 2015, volume 2015P, numéro 605, le capital social qui lors de la constitution de la société était de 500,00 euros a été porté à la somme de UN MILLION SIX CENT SOIXANTE-SEIZE MILLE CINQ CENTS EUROS (1.676.500,00 EUR) et dorénavant divisé en 167.650 parts sociales de DIX EUROS (10,00 EUR), numérotées de 1 à 167.650, lesquelles sont attribuées comme suit, savoir :

Madame Christiane SIMONNET, à

concurrence de 122.330 parts numérotées de 01 à 10, et de 51 à 122.370

Madame Pascale SIMONNET, à concurrence de 11.330 parts numérotées de 11 à 20, et de 122.371 à 133.690

Madame Sandrine SIMONNET, à concurrence de dix parts numérotées de 21 à 30, et de 133.691 à 145.010

Monsieur Jean SIMONNET, à concurrence de 11.330 parts numérotées de 31 à 40 et de 145.011 à 156.330

Monsieur Henri SIMONNET, à concurrence de 11.330 parts numérotées de 41 à 50 et de 156.331 à 167.650

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés de Fort de France.

**Pour avis, Le notaire.**

FI14240

## RODIN

Société Civile Immobilière  
au capital de 63 600 Euros  
Siège social : 18 Avenue Georges GRATIANT  
97232 LE LAMENTIN  
RCS FORT DE FRANCE 451 136 873

### AVIS DE CHANGEMENT DE DENOMINATION ET REPRISSE D'ACTIVITE DE LA SOCIETE

l'AGE du 22/12/2015 a décidé de remplacer la dénomination sociale RODIN par J.D., de modifier en conséquence l'article 02 des statuts et de reprendre l'activité de la société à compter du 1er Janvier 2016.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de FORT DE FRANCE.

Pour avis

**LE GERANT**

FI14241

## AMIDEV

Société à responsabilité limitée  
Capital social : 1 587 680 €  
Siège social : 36 impasse de la Guyane  
Cluny, 97200 Fort-de-France  
523 100 824 RCS FORT DE FRANCE  
(2010 B 827)

L'AGE du 30/05/2016 a :

- transféré le siège social

- augmenté le capital de 50 000 € par apport en numéraire et création de parts sociales.

De sorte que les mentions antérieures publiées sont ainsi modifiées :

Siège social :

Ancienne mention : Lotissement Donatien, Cluny, 71, rue Madinina, 97200 Fort-de-France

Nouvelle mention : 36 impasse de la Guyane, Cluny, 97200 Fort-de-France

Capital :

Ancienne mention : 1 537 680 €

Nouvelle mention : 1 587 680 €

Mention sera faite au RCS de Fort de France.

Pour avis



**Notre rubrique Annonces Légales vous permet de diffuser vos publications légales et judiciaires en ligne 24 heures sur 24, 7 jours / 7 grâce à nos formulaires pré-remplis [www.lelegis.fr](http://www.lelegis.fr) Simple, facile, rapide**  
**Votre attestation de parution immédiatement dans votre boîte mail**

# Annonces Légales

ARRÊTÉ N° 2016-003 DU 15 JANVIER 2016 RELATIF AU TARIF ANNUEL ET AUX MODALITÉS DE PUBLICATION  
DES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES EN VERTU DE CET ARRÊTÉ, LE TARIF HORS TAXE À LA LIGNE EST DE 4,12 €

FI14242

## L'OPERATEUR PARTENAIRE SOCIAL

SARL au capital de 72.000 €  
LOPS  
Siège social : 71 RUE MADININA  
LOT. DONATIEN CLUNY  
97200 FORT DE FRANCE  
452 384 449 RCS FORT-DE-FRANCE

Suivant décision de l'assemblée générale Extraordinaire du 2 juin 2016, il a été décidé de transférer le siège social au 36 IMPASSE DE LA GUYANE CLUNY 97200 Fort de France à compter du 02/06/2016.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de FORT-DE-FRANCE.

LE GERANT, CEDRIC BISTUE

FI14243

## AIDE A LA MAITRISE ET L'INGENIERIE D'OUVRAGE EN MARTINIQUE

SARL au capital de 9.000 €  
AMIDOM  
Siège social : 71 RUE MADININA  
LOT. DONATIEN CLUNY  
97200 FORT DE FRANCE  
480 826 957 RCS FORT-DE-FRANCE

Suivant décision de l'assemblée générale Extraordinaire du 2 juin 2016, il a été décidé de transférer le siège social au 36 IMPASSE DE LA GUYANE CLUNY 97200 Fort de France à compter du 2 juin 2016.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de FORT-DE-FRANCE.

LE GERANT, CEDRIC BISTUE

FI14244

## REHADOM

SARL au capital de 8.000 €  
Siège social : 71 RUE MADININA  
LOT. DONATIEN CLUNY  
97200 FORT DE FRANCE  
510 753 650 RCS FORT-DE-FRANCE

Suivant décision de l'assemblée générale Extraordinaire du 2 juin 2016, il a été décidé de transférer le siège social au 36 IMPASSE DE LA GUYANE CLUNY 97200 Fort de France à compter du 2 juin 2016.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de FORT-DE-FRANCE.

LE GERANT, CEDRIC BISTUE

FI14246

## PAVILLON

SCI au capital de 100.000 €  
Siège social : 71 RUE MADININA  
LOT DONATIEN CLUNY  
97200 FORT DE FRANCE  
539 164 921 RCS FORT-DE-FRANCE

Suivant décision de l'assemblée générale Extraordinaire du 2 juin 2016, il a été décidé de transférer le siège social au 36 IMPASSE DE LA GUYANE CLUNY 97200 Fort de France à compter du 2 juin 2016.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de FORT-DE-FRANCE.

LE GERANT, CEDRIC BISTUE

FI14247

## REYNAL - MARRY

Société Civile Immobilière  
au Capital de 450 000 €  
Siège Social : c/o Jeanne de REYNAL  
de SAINT MICHEL  
9 km route de Balata  
97 200 Fort de France  
352 569 305 R.C.S. Fort de France  
(89 D 92)

Aux termes de l'assemblée générale du 14 mai 2016, les associés ont à effet du même jour :

pris acte de la démission de M. Jean-Paul de REYNAL de SAINT MICHEL, cogérant, et décidé de nommer en remplacement Mme. Bernadette de REYNAL de SAINT MICHEL, demeurant 58, rue Vasco de Gama, 75015 PARIS, pour une durée indéterminée ;

pris acte du décès le 17/07/2013 de Mme. Anne-Marie VALABREQUE épouse MARRY, cogérante, et décidé de nommer en remplacement Mme. Brigitte MARRY, demeurant 32, rue Chardon Lagache 75016 Paris, pour une durée indéterminée ;

ratifié le transfert du siège social c/o Jeanne de REYNAL de SAINT MICHEL, 9 km route de Balata, 97 200 Fort de France;

décidé d'augmenter le capital d'une somme de 7 897,85 euros par incorporation du Report à nouveau.

De sorte que les mentions précédemment publiées doivent être ainsi modifiées :

Anciennes mentions :

Gérants :

- M. Jean-Paul de REYNAL de SAINT MICHEL ; Mme. Anne-Marie MARRY

Siège social : Pointe l'Ecurie 97231 LE ROBERT

Capital : 442 102,15 €

Nouvelles mentions :

Gérants :

- Mme. Bernadette de REYNAL de SAINT MICHEL ; Mme. Brigitte MARRY

Siège social : c/o Jeanne de REYNAL de SAINT MICHEL, 9 km route de Balata, 97 200 Fort de France

Capital : 450 000 €

Pour avis

FI14248

## PHYSADIS

Société à responsabilité limitée  
au capital de 10.000 euros  
Siège social : Zone de la Jambette  
97232 LE LAMENTIN  
R.C.S FORT-DE-FRANCE  
SIREN 794 707 992

1) Aux termes du procès-verbal des décisions du 30 septembre 2015 et statuant en application des dispositions de l'article L 223-42 du Code de commerce, il résulte que l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la Société.

2) Aux termes du procès-verbal des décisions du 31 mai 2016, il résulte que l'associé unique a décidé :

2.1. de modifier l'objet social.

Ancienne mention :

- La prise de participations dans toutes

sociétés ou groupements quel que soit leur objet, par voie de souscription, fusion, achat de titres ou autre.

- La direction, l'administration, la gestion, l'animation et le contrôle des filiales ainsi détenues.

Nouvelle mention :

- L'exploitation à titre de propriétaire ou de locataire gérante de toute entreprise d'importation, d'achat et de vente en gros, demi-gros ou au détail de tous matériaux de construction, et de tous articles s'y rattachant.

- Toutes opérations se rapportant à l'importation, l'exportation, la vente en gros, demi-gros et détail de fournitures pour le bricolage, outillages divers machines-outils, papiers peints, peintures, appareils électroménagers, fournitures électriques, tous articles de droguerie, produits d'entretien, ustensiles de ménage en toutes matières, articles de quincaillerie, de coutellerie, vaisselle, articles de jardinage et de plein air, tous articles nécessaires à l'équipement du foyer.

2.2. de transférer le siège social.

Ancienne mention :

Siège social : Immeuble Expo, ZI de la Jambette, 97232 LE LAMENTIN.

Nouvelle mention :

Siège social : ZI de Petite Cocotte, 97224 DUCOS.

2.3. d'augmenter le capital de 495.700 euros puis de le réduire de 5.700 euros.

Ancienne mention :

Capital social : 10.000 euros

Nouvelle mention :

Capital social : 500.000 euros

2.4. de transformer la Société en Société par actions simplifiée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme

Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration

Ancienne mention :

GÉRANT : M. Olivier HUYGHUES DES-POINTES.

Nouvelle mention :

PRÉSIDENT : La société PHYSALIE HOLDING, Société par actions simplifiée au capital de 2.500.000 euros, Siège Social : Immeuble Expo, Zone de la Jambette, 97232 LAMENTIN, R.C.S. : FORT-DE-FRANCE, SIREN 488 680 133.

Commissaires aux comptes :

Ont été désignés :

Commissaire aux comptes titulaire : La société MARTINIQUE GUADELOUPE AUDIT (MG AUDIT), Immeuble Notex, La Plaine, Petit Manoir, 97232 LE LAMENTIN.

Commissaire aux comptes suppléant : La société EXCO REVIDOM, Centre Dillon Valmenière, Route de la Pointe des Sables, 97200 FORT-DE-FRANCE.

Mentions complémentaires :

ADMISSION AUX DÉCISIONS COLLECTIVES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGRÈMENT :

Les cessions d'actions à des tiers non associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix détenues par un ou plusieurs associés disposant du droit de vote.

Mention sera faite au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Pour avis, le représentant légal

Notre téléphone

Tél. 0596 70 54 38

FI14255

## OFFICE NOTARIAL DU PETIT MANOIR



3 Rue Marie Dupil,  
Lotissement  
la Plaine Petit Manoir  
97232 Le Lamentin  
Tel : 0596 639163  
Fax : 0596 609047  
E-mail : office97207.lamen-  
tin@notaires.fr

## BALBLON

Société civile  
Capital : 213500 €  
Siège : DUCOS (97224), Genipa,  
RCS FORT DE FRANCE  
SIREN : 451934764

Suivant acte reçu par Me Emmanuel LA-GUARIGUE de SURVILLIERS, Notaire à LE LAMENTIN, le 7 juin 2016, les associés ont pris acte de la démission du cogérant Monsieur Louis BLONDEL LA ROUGERY demeurant à LE FRANCOIS (97240) Habitation La Digue Quartier Perriolat.

Cette décision a pris effet le même jour.

Pour avis

Le Notaire

FI14259

## DIAMS

SARL au capital de 15.000 €  
Siège social : ZA Madibou  
Rue Chemin Rateau  
97229 Les Trois-Ilets  
811 230 564 RCS FORT-DE-FRANCE

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 16/05/2016, il a été décidé à l'unanimité :

-de procéder à la modification de la forme juridique de la SARL en SAS

-de nommer en qualité de commissaire à la transformation Mme LAUHON-URSU-LET Josette, commissaire aux comptes et associée de la Société de Commissariat aux Comptes LACO inscrite au RCS de Fort-de-France.

Mention sera faite au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Le Gérant

Grâce à nos  
formulaires pré-remplis

Saisissez votre  
annonce légale en ligne

sur notre site  
[www.lelegis.fr](http://www.lelegis.fr)

24 H / 24 - 7 J / 7  
en quelques clics

Simple  
Facile  
Rapide

Votre attestation  
de parution dans  
votre boîte mail  
après paiement sécurisé



Pour une parution  
le vendredi matin,  
envoyez-nous  
votre annonce  
au plus tard  
le jeudi  
avant 10 heures

## MARCHES PUBLICS

F114256



### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Acheteur : Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique (P.N.R.M.) - Sainte-Catherine - Avenue des Canéfières - Annexe Monsigny - BP 437 - 97205 Fort-de-France Cedex - Tél : 05 96 64 42 59 - Fax : 05 96 64 72 27 - marches@pnr-martinique.com. Représentant de l'acheteur : Louis BOUTRIN - Président. Profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.

Objet du marché : **Remise en état du balisage et des dispositifs d'amarrage de la Réserve naturelle des îlets de Sainte-Anne.** Référence de la consultation : PNRM\_972\_20160605W2\_01. - Nomenclature CPV : 45316213-1 [Installation de balisage]. Procédure d'achat couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation : Marché public de travaux passé suivant la procédure adaptée (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics). Caractéristiques principales, quantités, nature et étendue : Pose de 4 bouées blanches d'amarrage, fourniture et pose du balisage des 100 m devant l'îlet Hardy et maintenance des dispositifs. Le détail est précisé au règlement de la consultation et au cahier des clauses particulières. Variantes autorisées - Forme juridique du groupement : solidaire ou conjoint et avec mandataire solidaire.

Modalités de paiement : règlement sur présentation de factures mensuelles ou trimestrielles au fur et à mesure de l'exécution du marché public et dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture, conformément aux règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues au décret 2013-269 du 29 mars 2013. Financement : Budget du PNRM, subvention sollicitée auprès de la DEAL et la CTM - Paiement conforme au code des marchés publics. Unité monétaire : l'Euro - Langue : Français.

Justificatifs à fournir pour la candidature : justificatifs prévus à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics et dont le détail est précisé au règlement de la consultation permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques, financières et économiques du candidat.

Justificatifs à fournir pour l'offre : offre technique et financière détaillée du candidat, sur la base d'un mémoire de présentation qui devra détailler à minima : moyens techniques et humains, la méthodologie d'intervention, le planning détaillé comme précisé au règlement de la consultation.

Critères de sélection des offres : Valeur technique (50 points), Prix des prestations noté sur 50 points, dont le détail est précisé au règlement de la consultation. Validité des offres : 120 jours - Retrait des DCE : sur le profil acheteur. Remise des DCE : au siège du PNRM ou sur le profil acheteur avant le 24/06/16 - 12h00 (heure martinique) dernier délai.

Modalités de présentation des plis : sous enveloppe cachetée portant les indications suivantes A l'attention de Monsieur le Président du P.N.R.M. / offre pour objet du marché/ NE PAS OUVRIR / Nom et coordonnées du candidat. L'enveloppe rassemble l'ensemble des pièces exigées pour la candidature et l'offre.

Instance de recours : Tribunal Administratif de Schœlcher, 12 rue du Citronnier, CS 17103, 97271 Schœlcher Cedex - Tél : 0596.71.66.67 - Fax : 0596.63.10.08 - <http://www.conseil-etat.fr>. Organe de médiation : Médiateur des entreprises <https://www.mieist.bercy.gouv.fr> et Comité consultatif interdépartemental de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de PARIS - Tél :

01.82.52.42.67 ou 01.82.52.40.00 - Fax : 01.82.52.42.95 - Courriel : [ccira@paris-idf.gouv.fr](mailto:ccira@paris-idf.gouv.fr). Renseignements concernant les procédures de recours : Greffe du Tribunal Administratif de Schœlcher. Renseignements complémentaires : les demandes doivent être adressées par mail via le profil acheteur.

Date d'envoi du présent avis : 07/06/2016.

F114257



### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Acheteur : Syndicat Mixte du Parc naturel régional de la Martinique (P.N.R.M.) - Sainte-Catherine - Avenue des Canéfières - Annexe Monsigny - BP 437 - 97205 Fort-de-France Cedex - Tél : 05 96 64 42 59 - Fax : 05 96 64 72 27 - marches@pnr-martinique.com. Représentant de l'acheteur : Louis BOUTRIN - Président. Profil acheteur : <https://www.marches-securises.fr>.

Objet du marché : **Réalisation d'une sculpture artistique - bwa-bwa du jardin des Equilibres** - Référence de la consultation : PNRM\_972\_20160607W2\_01 - Procédure d'achat couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation : Marché public de prestations intellectuelles passé suivant la procédure adaptée (articles 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics). Caractéristiques principales, quantités, nature et étendue : sculpture artistique. Le détail est précisé au cahier des charges. Variantes interdites - Forme juridique du groupement : solidaire ou conjoint et avec mandataire solidaire.

Modalités de paiement : règlement sur présentation d'une facture après achèvement complet du marché, et dans un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la facture, conformément aux règles de la comptabilité publique et dans les conditions prévues au décret 2013-269 du 29 mars 2013. Financement : Budget du PNRM - Paiement conforme au code des marchés publics. Unité monétaire : l'Euro - Langue : Français.

Justificatifs à fournir pour l'offre : offre financière et technique détaillée du candidat comme précisé dans la consultation. Critères de sélection des offres : Prix noté sur 40 points ; Note technique notée sur 50 points, délais notés sur 10 points dont le détail est précisé au règlement de la consultation.

Validité des offres : 120 jours - Retrait des DCE : sur le profil acheteur. Remise des plis : au siège du PNRM ou sur le profil acheteur avant le 20/06/16 - 12h00 (heure martinique) dernier délai. Modalités de présentation des plis : sous enveloppe cachetée portant les indications suivantes A l'attention de Monsieur le Président du P.N.R.M. / offre pour objet du marché / NE PAS OUVRIR / Nom et coordonnées du candidat. L'enveloppe rassemble l'ensemble des pièces exigées pour la candidature et l'offre.

Instance de recours : Tribunal Administratif de Schœlcher, 12 rue du Citronnier, CS 17103, 97271 Schœlcher Cedex - Tél : 0596.71.66.67 - Fax : 0596.63.10.08 - <http://www.conseil-etat.fr>. Organe de médiation : Médiateur des entreprises <https://www.mieist.bercy.gouv.fr> et Comité consultatif interdépartemental de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics de PARIS - Tél : 01.82.52.42.67 ou 01.82.52.40.00 - Fax : 01.82.52.42.95 - Courriel : [ccira@paris-idf.gouv.fr](mailto:ccira@paris-idf.gouv.fr). Renseignements concernant les procédures de recours : Greffe du Tribunal Administratif de Schœlcher. Renseignements complémentaires : les demandes doivent être adressées par mail via le profil acheteur.

Date d'envoi du présent avis : 07/06/2016.

F114263



### CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE MARTINIQUE Direction Ressources Matériels Technique et Travaux SERVICE TRAVAUX AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE PROCEDURE ADAPTEE

1-Identification de l'organisme qui passe le marché : Statut de l'organisme : Etablissement public de santé ; Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Centre Hospitalier Universitaire de MARTINIQUE-DRMTT- SERVICE TRAVAUX - Adresse : CS 90632 97261 FORT DE FRANCE

1.1)Adresse d'ordre technique : SERVICE TRAVAUX Tél : 0596552240 - E-Mail : [guy.pivaty@chu-fortdefrance.fr](mailto:guy.pivaty@chu-fortdefrance.fr) Personne représentant le pouvoir adjudicateur : Monsieur ESTIENNE - 1.2)Adresse auprès de laquelle les des informations complémentaires & documents peuvent être obtenus : le même que le point 1 ou E-Mail : [françoise.dolmen@chu-fortdefrance.fr](mailto:françoise.dolmen@chu-fortdefrance.fr) ET aussi sur le site <http://www.achatpublic.com> - 1.3)Adresse à laquelle les offres/candidatures/demandes de participation doivent être envoyées : le même que le point 1

2-Description du marché : Objet : **TRAVAUX DE RENOVATION DES CHAMBRES DU SERVICE U.S.L.D A L'HOPITAL Louis DOMERGUE DE TRINITÉ** - TYPE DE MARCHÉ : TRAVAUX - Caractéristiques principales : DEMOLITION-DEPOSE-PEINTURE-REVETEMENTS DE SOL-MENUISERIE - Forme du marché : Marché ordinaire Variantes : autorisées. - Lieu d'exécution : HOPITAL LOUIS DOMERGUE A TRINITÉ - délai d'exécution à définir (à compter de la date de notification du marché)

3-Conditions relatives au marché : Cautionnement et garanties exigés - Une avance pourra être accordée si une garantie à 1ère demande proposée - Modalités essentielles de financement et de paiement - Le mode de règlement proposé est le virement sur les fonds propres du chum, le délai global de paiement est de 50 jours maximum.(voir le règlement de consultation) - Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, s'il y a, de fournisseurs ou de prestataires de services :Groupe solidaire ou conjoint.

4-Conditions de participation : Critères de sélection des candidatures : notés sur 10-candidature rejetée si note éliminatoire inférieure à 5/10.(voir R.C) - Justifications à produire en phase candidatures : 4.1) Situation personnelle des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription aux registres du commerce ou de la profession - Le dossier de présentation de chaque candidature doit obligatoirement comporter les pièces suivantes : Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner établie sur papier libre accompagnée du document relatif aux pouvoirs de la personne habilités à engager le candidat -déclaration du candidat-copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire - déclaration sur l'honneur de candidat concernant les interdictions de soumissionner visées à l'article 43 du CMP - renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L 323-1 du code du travail. S'il le souhaite le candidat pourra utiliser l'imprimé DC1 & DC2 disponible sur le site internet du MINEFI. En cas de constitution d'un groupement, chaque membre du groupement est tenu de déposer une déclaration individualisée de candidat. Justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce 4.2) Capacité économique et garantie financière : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisées au cours des trois der-

niers exercices disponibles; - Attestations d'assurance couvrant le délai de validité du marché. 4.3) Capacités et garanties techniques: Les capacités techniques renvoient aux moyens matériels et humains et sont appréciées quantitativement et qualitativement. : une description de l'équipement technique +Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années - 4.4) Capacités et garanties professionnelles : Equipe dédiée à la conduite du chantier ;Titres d'études et/ou de l'expérience professionnelle du ou des responsables et des exécutants de la prestation envisagée. -4.5) Expérience professionnelle :Références récentes et avérées dans ce type de prestations au cours des 3 dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire - Documents à produire en phase offres : Acte d'engagement ;Devis descriptif et estimatif détaillé ;Mémoire justificatif ; CCTP ; Certificat de visite :datés et signés

5-Critères d'attribution : Après examen des offres, le représentant du pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager les négociations avec les 3 meilleurs au classement et retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de : valeur technique de l'offre (mémoire technique) : 30% ;délai d'exécution 20% ;prix des prestations : 40% ; Capacités professionnelles et techniques en matière de protection de l'environnement 10% ; Chaque critère sera noté sur 20

6-Conditions de délai : Date limite de réception des offres : 04/07/2016 avant 13h00 (19 H heure de Paris) - Délai de validité des offres : 180 jours - Le fuseau horaire qui s'applique à la date limite de réception des candidatures est celui de : Fort-de-France, Buenos Aires, Asunción. Heure GMT (-4).

7-Publications relatives à la même consultation : Adresse de téléchargement du dossier de consultation : <http://www.achatpublic.com> - Conditions de remise des candidatures ou des offres : Les offres peuvent être envoyées à la même adresse que le point 1 remises sur un support papier ou physique électronique. Visite unique des installations obligatoire prévue le 15/06/2016 ou 21/06/2016 à 10h devant l'unité de soins longue durée contact : Mr MAIZEROI Tél : 0596552284 -E-Mail : [symphor.maizeiroi@chu-fortdefrance.fr](mailto:symphor.maizeiroi@chu-fortdefrance.fr)

8) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Fort-de-France, Villa Roy-Camille, Croix de Bellevue, BP 683, rue du Bâtonnier Hector André, 97264 Fort de France Cedex - Tel : 05.96.71.66.67 - Fax : 05.96.63.10.08.

9) Introduction des recours :- d'une part, en vertu de l'article L 551-1 du Code de justice administrative, un référé précontractuel peut être introduit avant la signature du marché. En tout état de cause, cette signature du marché ne pourra intervenir que dix jours après la notification de la décision de rejet de l'offre ; - d'autre part, la décision de rejet de l'offre est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif susmentionné, dans un délai de deux mois à compter de la notification de la présente, conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative. Enfin, le candidat non retenu peut déposer un recours en annulation à l'encontre du marché devant le tribunal administratif précité dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

Date d'envoi du présent avis : 09/06/2016

POUR LE DIRECTEUR GENERAL, Mme La Directrice de la DRMTT

Secrétaire Général, A.CLEMMER

**LE LEGIS**  
Revue juridique et financière depuis 2007  
Mars 2016

est en kiosque

chaque vendredi

Le Legis publie à titre documentaire une synthèse des annonces légales et les appels d'offres publiés dans le département de la Martinique, classés par rubrique.

Les informations sont publiées à titre documentaire et ne sauraient engager, en aucun cas, la responsabilité de notre journal. Avant toutes démarches, consulter le texte original et complet de l'insertion légale.

Liste des abréviations utilisées :

ANT : Antilla ; FA : France-Antilles ; JU : Justice.

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**COMMUNE DE RIVIERE SALEE** – 60 Rue Schœlcher, 97215 Rivière Salée – Objet du marché : travaux de réhabilitation de la climatisation de la médiathèque municipale de Rivière Salée – Date limite de réception des offres : 22.06.2016 à 12 h.

FAF2046406-02062016

**VILLE DE SAINT JOSEPH** – 8 Rue de la République, 97212 Saint Joseph – Objet du marché : Entretien des espaces verts – Date limite de réception des offres : 30.06.2016 à 17 h.

FAF2046412-02062016

**SIMAR** – Petit Paradis, 97233 Schœlcher – Objet du marché : travaux de construction de 6 logements, quartier Eudorçait à Sainte Marie – Date limite de réception des offres : 04.07.2016 à 11 h.

FAF2046393-03062016

**ODYSSI** – 7-9 rue des Arts et Métiers, Lotissement Dillon stade, 97200 Fort de France – Objet du marché : fourniture, pose, raccordement de quatre pompes – Date limite de réception des offres : 27.06.2016 à 12 h.

FAF2046428-03062016

**ODYSSI** – 7-9 rue des Arts et Métiers, Lotissement Dillon stade, 97200 Fort de France – Objet du marché : Fourniture de nitrate de calcium – Date limite de réception des offres : 27.06.2016 à 12 h.

FAF2046429-03062016

**COMMUNE DE DUCOS** – 1 Rue Zizine et des Etages, 97224 Ducos – Objet du marché : Acquisition d'un véhicule pour le portage des repas-CCAS – Date limite de réception des offres : 17.06.2016 à 12 h.

FAF2046430-03062016

**SIMAR** – Petit Paradis, 97233 Schœlcher – Objet du marché : Travaux d'entretien du bâtiment Résidence Capitot I à Fort de France – Date limite de réception des offres : 01.07.2016 à 11 h.

FAF2046386-06062016

**SIMAR** – Petit Paradis, 97233 Schœlcher – Objet du marché : Travaux d'entretien du bâtiment Résidence Capitot II à Fort de France – Date limite de réception des offres : 01.07.2016 à 11 h.

FAF2046387-06062016

**SIMAR** – Petit Paradis, 97233 Schœlcher – Objet du marché : Travaux d'entretien du bâtiment Résidence Capitot III à Fort de France – Date limite de réception des offres : 01.07.2016 à 11 h.

FAF2046388-06062016

**SIMAR** – Petit Paradis, 97233 Schœlcher – Objet du marché : Travaux d'entretien du bâtiment Résidence Alpinia à Fort de France – Date limite de réception des offres : 01.07.2016 à 11 h.

FAF2046389-06062016

**SMEM** – CS 30258, 97206 Fort de France Cedex – Objet du marché : location d'un catamaran et logistique – Tour des yoles 2016 – Date limite de réception des offres : 15.06.2016 à 12 h.

FAF2046446-06062016

**COLLEGE HUBERT NERO** – 1 Rue Jules Ferry, 97214 Le Lorrain – Objet du marché : fourniture et livraison de repas complets en liaison chaude pour le collège du Lorrain pour une période initiale du 01.09.2016 au 31.08.2017 renouvelable au maximum 3 ans. – Date limite de réception des offres : 15.06.2016 à 12 h.

FAF2046448-06062016

**COMMUNE DE RIVIERE SALEE** – 60 Rue Schœlcher, 97215 Rivière Salée – Objet du marché : achat de matériels scolaires et de mobiliers pour les écoles maternelles, élémentaires et primaires de la ville de Rivière Salée – Date limite de réception des offres : 20.06.2016 à 12 h.

FAF2046441-06062016

**ODYSSI** – 7-9 rue des Arts et Métiers, Lotissement Dillon stade, 97200 Fort de France – Objet du marché : contrat d'entretien des groupes électrogènes d'ODYSSI – Date limite de réception des offres : 27.06.2016 à 12 h.

FAF2046452-07062016

**LYCEE PROFESSIONNEL LEOPOLD BISSOL** – Objet : fourniture de matériel de cuisine – Date limite de réception des offres : 28.06.2016 à 15 h.

FAF2046453-07062016

**GSBDB/Direction du commissariat des forces armées aux Antilles** – Morne Desaix, 97261 Fort de France Cedex – Objet du marché : Achats d'équipements fournitures et accessoires électriques au profit des FAA et du RSMA (Martinique) et Guadeloupe – La procédure est déclarée sans suite le 30.05.2016

FAF2046456-07062016

**VILLE DE SAINTE ANNE** – AVIS D'ANNULATION - Place Abbé Morland, 97227 Sainte Anne – Objet du marché : Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement urbain des rues André Saffache, capitaine Romain, rue des livraisons – Motif : Missions à redéfinir par le maître d'ouvrage.

FAF2046451-07062016

**EPFL DE LA MARTINIQUE** – Immeuble Phénix, ZA du Lareinty, 97232 Le Lamentin – Objet du marché : prestations de services d'assurance pour les besoins de l'EPF de la Martinique – Date limite de réception des offres : 01.07.2016 à 12 h.

FAF2046459-08062016

**CAP NORD MARTINIQUE** – RECTIFICATIF – 39 Lotissement La Marie, 97225 Marigot – Objet du marché : Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une démarche de valorisation des ressources naturelles du Nord de la Martinique – Date limite de réception des offres : 15.06.2016 à 12 h.

FAF2046471-08062016

**UNIVERSITE DES ANTILLES** – BP 250, 97157 Pointe à Pitre Cedex – Objet du marché : Mise en conformité du système de climatisation et de ventilation du bâtiment DEUG SV – Date limite de réception des offres : 24.06.2016 à 12 h.

FAF2041371-08062016

**AEROPORT MARTINIQUE AIME CESAIRE** – RECTIFICATIF –BP 279, 97232 Le Lamentin – Objet du marché : Evolution de la production frigorifique de l'Aéroport International Martinique Aimé Césaire – Endroit où se trouve le texte à rectifier : Variante : au lieu de dire : non, lire : oui.

FAF2046474-080632016

**GRAND PORT MARITIME DE LA MARTINIQUE** – Hydrobase 782, 97244 Fort de France Cedex – Objet du marché : Aménagement de locaux au hangar H2 – Date limite de réception des offres : 20.06.2016 à 12 h.

FAF2046464-08062016

**VILLE DE SAINT JOSEPH** – 8 Rue de la République, 97212 Saint Joseph – Objet du marché : Acquisition de 3 véhicules par la commune de Saint Joseph – Date limite de réception des offres : 04.07.2016 à 17 h.

FAF2046469-08062016

**VILLE DU LAMENTIN** – RECTIFICATIF - Place Antonio Macé, 97232 Lamentin – Objet du marché : travaux de réfection de la climatisation de l'hôtel de ville – Date limite de réception des offres : au lieu de 24.06.2016 à 12 h, lire 13.07.2016 à 12 h.

FAF2046476-08062016

**STE D'HLM OZANAM** – Pointe de Jaham, 97274 Schœlcher – Objet du marché : construction de 47 logements locatifs sociaux rue de la Glacière, Faubourg la Famille, Sainte Thérèse, 97200 Fort de France – Date limite de réception des offres : 04.07.2016 à 16 h.

FAF2046477-08062016

## AVIS D'ATTRIBUTION

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE** – Rue Gaston Defferre, 97230 Fort de France – Objet du marché : Accompagnement social dans le cadre du fonds départemental de solidarité pour le logement – Titulaires : PERSPECTIVISE SOCIALES 972 ; COMITE AUTONOME POUR LE LOGEMENT DES JEUNES

MARTINIQUE.  
FAF2046091-06062016

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE** – Rue Gaston Defferre, 97230 Fort de France – Objet du marché : détection de réseaux sur le patrimoine départemental de la Martinique – Titulaire : AUXET INGENIERIE.  
FAF2046094-06062016

**GSBDB/Direction du commissariat des forces armées aux Antilles** - Morne Desaix, 97261 Fort de France Cedex – Objet du marché : Acquisition et livraison de mobilier de famille au profit des forces armées aux Antilles et du RSMA (Guadeloupe-Martinique) – Titulaire : SCMB ACTIBURO.  
FAF2046461-08062016

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE** – Rue Gaston Defferre, 97230 Fort de France – Objet du marché : travaux de fourniture et pose de climatiseurs dans le cadre de rénovation du second œuvre et équipements après travaux de renforcements parasismiques dans les bâtiments et établissements scolaires – Titulaires : EIFFAGE ENERGIE MARTINIQUE ; TUNZINI ANTILLES.  
FAF2046217-07062016

**COLLECTIVITE TERRITORIALE DE LA MARTINIQUE** – Rue Gaston Defferre, 97230 Fort de France – Objet du marché : travaux de peinture dans le cadre de la rénovation du second œuvre et des équipements après travaux de renforcements parasismiques dans les bâtiments et établissements scolaires – Titulaires : EPH SARL ; STE SIL'H20 ; ENTREPRISE GORAM JOSEPH.  
FAF2046340-07062016

**GSBDB/Direction du commissariat des forces armées aux Antilles** - Morne Desaix, 97261 Fort de France Cedex – Objet du marché : Acquisition de véhicules de la gamme commerciale au profit des forces armées aux Antilles (Guadeloupe-Martinique) – Titulaires : BLUE AUTOMOBILES ; MARTINIQUE AUTOMOBILES.  
FAF2046462-08062016

## AVIS DE CONSTITUTION

**NEX** – 4 000 Euros – 5 Rue Xavier Orville, 97200 Fort de France – Objet : aide et assistance de toute nature aux personnes physiques et morales – Président : ARIMONE Corinne.  
JUFC1323-02062016

**COMPAGNIE DE DIETETIQUE DU LAMENTIN (C.D.L.)** – 40 Bld du Général de Gaulle, 97200 Fort de France - Objet : la vente au détail de produits parapharmaceutiques, de produits alimentaires diététiques et tout autre produit relatif au bien être et au soin du corps – Gérance : Jacqueline CYPRIA.

JUFC1324-02062016

**SARL AU POINT D'OR** – 500 Euros – 13 avenue Louis Georges Plissonneau, Redoute, 97200 Fort de France – Objet : restauration rapide, PMU, loto – Cogérance : Mme MONTOROSE Michèle, Mme PANZO Evelyne.  
JUFC1326-02062016

**MADININA MANAGEMENT SERVICES** – 1 600 Euros – Sigle : M.M.S 1446 Chemin Choko, 97212 Saint Joseph – Objet : le transport de produits, denrées, marchandises, matériels et matériaux de toute nature et de toute provenance – Président : Mr CAIUS Miguel Martin.  
JUFC1327-02062016

**A TOUT BIO** – 1 000 Euros – quartier Vatable, 97229 Trois Ilets – Objet : vente et commercialisation de produits bio – Gérant : Solita LARCHER-MEIER.  
JUFC1329-02062016

**ALEXYS** – 1 000 Euros – Chez SCI BLUE DENTAL, 17 Rue Georges Eucharis, Espace Dillon 3000, 97200 Fort de France – Objet : la location de meubles de tourisme et plus généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit, juridique, économique et financière – Gérant : Mr William Hermann, Georges VILLO.  
JUFC1330-02062016

**COMPOSITE MULTI SERVICES** – 2 000 Euros – quartier Duchesne, chemin Hubert, 97231 Le Robert – Objet : la fabrication de produits à base de matières plastiques – Président : Mr SAINTE ROSE Jean Darius.  
JUFC1331-02062016

**SOLUTION CONDUITE SAS** – 500 Euros – quartier Taupinière, centre commercial Taup'pizza, 97223 Le Diamant – Objet : la formation des adultes à la conduite de véhicules à moteur – Président : Frédéric LOUDOUX.  
JUFC1332-02062016

**CG TECK** – ZI Canal cocotte, Immeuble Nédan bât 2, 97224 Ducos – Objet : installation électrique, domestique, industrielle et BTP, dépannage et vente de matériel électrique ainsi que toute autre activité reliée directement ou indirectement à celles-ci – Président : Mr CAVALIER Jean-Michel.  
JUFC1334-02062016

**ARC ASSURANCES** – 1 000 Euros – MBE 222, Mangot Vulcin, 97288 Lamentin Cedex 2 – Objet : courtage en assurances ; conseil aux entreprises ; audit et divers – Gérant : JOSEPH Arnaud.  
JUFC1336-02062016

**M.N.M. 28 SERVICES** – 2 000 Euros – 16-18 Avenue des Arawacks, rte de Chateauboeuf, 97200 Fort de France – Objet : organisation d'événements, mise en place de bars, l'installation de PLV (publicité sur lieu de vente) – Président : Marwan SUCCAR.  
JUFC1337-02062016

**SAS JL SERVICES** – 1 000 Euros – 35 Lot Les Hauts de Maniba, 97222 Case Pilote – Objet : services à la personne – Présidence : MR Jean Luc JOSEPH.  
ANT605891719-03062016

**LABNOO TECHNOLOGIES** – 50 000 Euros – 28 rue Madinina, lotissement Cluny, 97200 Fort de France – Objet : réalisation des prestations et fourniture de services dans le domaine numérique – Président : Mr José Jacques-Gustave.  
JUFC1338-02062016

**NETTOYAGE VAPEUR SERVICES** – 3 000 Euros – 382 chemin Long Pré, 97232 Le Lamentin – Objet : nettoyage avec vapeur, lustrage de tous matériels de transport, maison, achats et ventes de produit d'entretien – Gérance : PERNELLE David.

ANT606161719-03062016

**CONSEILS TELECOM ET RESEAUX** – Sigle : CTR –Allée des Filaois, 97240 Le François – Objet : activités de consultant et conseil en entreprises, notamment dans le domaine de la gestion, la comptabilité et le merchandising. Les interventions techniques sur tous types d'installations téléphoniques et réseaux – Président : Mr Denis HENRY.  
FAF2046424-03062016

**LA BOURINOISE** – 4 040 Euros – 34 Rue Schœlcher, 97200 Fort de France – Objet : boucherie artisanale – Gérant : Mr OURMIAH Denys.  
FAF2046423-03062016

**G PHARM SARL** – 500 Euros – 453 route de Fond Brûlé, 97224 Ducos – Objet : conseil et gestion en établissement pharmaceutique – Gérance : Mr Guilhem JACQUES GUSTAVE.  
ANT606131719-03062016

**PHARMACIE DU BON CONSEIL** – 608 900 Euros – Angle des rues Ernest André & Schœlcher, 97232 Le Lamentin – Objet : l'exercice et la profession de la pharmacie d'officine – Gérance : Mme Florence MIRTIN.  
ANT606141719-03062016

**JMS AGENCEMENT RENOVATION** – 500 Euros – Résidence du square, bât Carnavalia, 97232 Le Lamentin – Objet : Autres travaux finitions agencement et rénovation service et courtage – - président : Mme JOSEPH MATHURIN Natacha.  
ANT606171719-03062016

**TRAMSCAN** – 8 000 Euros – Zac de Rivière Roche, Bât D4 Numéro 16, 97200 Fort de France – Objet : vente de matériels informatiques de santé médicale et de solutions de sécurité en maisons médicalisées (appel malade, contrôle d'accès, vidéosurveillance et télécommunications) et formations aux logiciels et à l'utilisation au NTIC (télé médecine) – Président : Mr CAUMARTIN Charles.  
ANT606241719-03062016

**STE LUCE PECHE AUX GROS** – 1 000 Euros – Voie Paulina, quartier Bellay, 97228 Sainte Luce – Objet : la pêche au gros et l'offre et la réalisation d'excursions par voie maritime au départ de la Martinique – Gérant : Mr Patrick Emile HENRY.  
ANT606261719-03062016

**PLAISIR CARAIBE** – 10 000 Euros – Centre de vie, local n° 7, route départementale n° 7, quartier Vatable, 97229 Trois Ilets – Objet : restauration de type rapide – Gérant : Mr BALTHAZARD Eric.  
ANT606251719-03062016

**PRODUCTION LOGICIELS MATERIELS OUTRE-MER** – Sigle P.L.M.O. – 2 000 Euros – 73 Impasse Boldo, Grand Case, 97232 Le Lamentin – Objet : la réalisation de prestations informatiques et télématiques, hébergement et l'exploitation de serveurs et de données dématérialisées – Président : Mme Line MARIE-OLIVE.  
ANT606431719-03062016

## AVIS MODIFICATIFS

**VELODO** – 6 000 Euros – 5 Bd de Verdun, 97200 Fort de France – le 31.12.2015, l'associé unique a décidé de transférer le siège social c/o Hôtel La Batelière, 20 rue des Alizés, 97233 Schœlcher à compter du 01.01.2016.  
JUFC1339-02062016

**ALUPOUS** – 15 000 Euros – Zone d'activité commerciale du bac, 97220

Trinité – En date du 03.05.2016, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de et la pose.

JUFC1342-02062016

**SAS STRATEGIES TERRITORIALES** – 69 Bât Flandre, Les Hauts du port industriel, 97200 Fort de France – Aux termes AGE du 30.03.2016, décision de nommer président Mr Erick JEAN LOUIS et de transférer le siège social à compter du 01.04.2016 au 39 lotissement Lambertson, 97215 Rivière Salée.  
JUFC1345-02062016

**LA VIE CLAIRE MARTINIQUE** – 12 000 Euros – 55 B Route de Mouette, 97200 Fort de France – En date du 24.05.2016, l'AGE a décidé de remplacer la dénomination sociale à compter du même jour par : ANIMA.  
FAF2046426-03062016

**L.B LOCATION VENTES SERVICES SARL** – 12 Rue Schœlcher, 97231 Le Robert – Modification de l'objet social : traiteur-organisation-réception. Location et location bail d'autres biens personnels et domestiques, commerce de gros demi-gros et détail de tous produits et prestations de services – Gérant : Mr LABONNE Frantz Marius.  
FAF2046237-06062016

## AVIS DE DISSOLUTION

**LOCATIO** – 2 000 Euros – ZI Acajou, Californie 2, Immeuble Synergie, 97232 Le Lamentin – l'AGE du 02.03.2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, quitus donné à ce dernier, et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.  
JUFC1338-02062016

**URBASHOP** – 7 500 Euros – 19 village artisanal de Kerlys, 97200 Fort de France – En date du 30.09.2015, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.  
JUFC1346-02062016

**HABIT'NET SARL** – 24 Rue Pierre Zobda Quitman, Bas mission, 97232 Le Lamentin – Aux termes de l'AGE du 30.05.2016, l'associé unique a décidé de la dissolution anticipée de la société à compter du 31.05.2016 – Liquidateur : Mr LEPEL Roger.  
FAF2046444-06062016

**ELEGANCIA** – 14 500 Euros – 2 Route de Didier, Entrée Victoria, 97200 Fort de France – Le 31.12.2015, l'AGE a décidé la dissolution et la radiation anticipée de la société à compter du jour de la dite assemblée et sa mise en liquidation amiable – Liquidateur : Mme LUCIATHE Isabelle.  
ANT606101719-03062016

## AVIS DIVERS

**EXPLOITATIONS AGRICOLES DE LA BASSE POINTE** – Les actionnaires sont convoqués en AGM ordinaire annuelle et extraordinaire le 28.06.2016 à 10 h au siège social : Habitation La Montagne,

97250 Saint Pierre.  
FAF2046433-03062016

**EXPLOITATION AGRICOLE DE LA MONTAGNE PELEE** – Les actionnaires sont convoqués en AGM ordinaire annuelle et extraordinaire le 28.06.2016 à 09 h au siège social : Habitation La Montagne, 97250 Saint Pierre.  
FAF2046434-03062016

**SOCIETE LOCALE D'EPARGNE MARTINIQUE** – Place Estrangin, Pastré, 13006 Marseille – Le sociétaires sont convoqués en AGO le 21.06.2016 à 18 h au Palais des Congrès de Madiana, 97233 Schœlcher.  
FAF2046440-06062016

**UNION DES PRODUCTEURS DE BANANDE DE LA MARTINIQUE** – Les sociétaires sont convoqués en AGO le 24.06.2016 à 14 h 30 au Jardin de Belfort, quartier Belfort, 97232 Le Lamentin.  
FAF2046458-08062016

**S.A.F.I.E.** – L'AGO des sociétaires aura lieu le 15.06.2016 à 18 h à la Chambre des Métiers, 2 rue du Temple, Morne Tartenson, 97200 Fort de France.  
FAF2046470-08062016

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**SELARL DORWLING-CARTER-CELCAL** – 82, rue Victor Sévère, Immeuble Plein Ciel, 97200 Fort de France – Le mardi 05.07.2016 à 10 heures au Palais de justice, 35 Bld du Général de Gaulle, 97200 Fort de France : vente aux enchères publiques sur une parcelle sise sur la commune de Saint Esprit de 240 m<sup>2</sup>, d'un petit bâtiment collectif en dur avec toiture en tôles, comprenant au RDC un local commercial et à l'étage deux appartement séparés – Mise à prix : 180 000 Euros.  
ANT606211719-03062016

**SELARL DORWLING-CARTER-CELCAL** – 82, rue Victor Sévère, Immeuble Plein Ciel, 97200 Fort de France – Le mardi 05.07.2016 à 10 heures au Palais de justice, 35 Bld du Général de Gaulle, 97200 Fort de France : vente aux enchères publiques du lot n° 75 de l'ensemble immobilier dénommé résidence Saint François situé à Fort de France, lieudit Espérance Nord, consistant en un appartement de type f3, situé bâtiment Carouge, Escalier C, au RDC – Mise à prix : 55 000 Euros.  
ANT606231719-03062016

**SELARL DORWLING-CARTER-CELCAL** – 82, rue Victor Sévère, Immeuble Plein Ciel, 97200 Fort de France – Le mardi 05.07.2016 à 10 heures au Palais de justice, 35 Bld du Général de Gaulle, 97200 Fort de France : vente aux enchères publiques d'un immeuble sis au Lorrain, quartier Morne Etoile, lieudit Habitation Bourdon, sur lequel existe une maison construite en dur avec charpente métallique, couverte en tôles, sur deux niveaux – Mise à prix : 128 000 Euros.  
ANT606191719-03062016

**N'oubliez pas de renouveler votre abonnement en**

**ligne**

**www.lelegis.fr**

**52 numéros : 15 €**

**Paiement sécurisé**



## Le guide michelin inclura-t-il l'Outre-mer en 2017 ?



Une pétition menée par Christian Bidonnot responsable du site Top Outremer en février « s'étonnant de l'absence des régions d'Outre-mer, parties intégrantes de la France, hauts lieux touristiques ou se situent des hôtels et des restaurants de niveau international » (appuyée par le Ministère des Outre-mer, celui des Affaires Etrangères, par Atout France et la Fedom, au niveau national, et par les comités, offices et syndicats régionaux des régions ultramarines), commence à porter ses fruits.

Michelin analyse les possibilités d'inclure les départements-régions d'Outre-mer en 2017, puis les collectivités, territoires et pays d'Outre-mer en 2018, dans son fameux guide, en tenant

compte de leur potentiel touristique, mais en précisant que des partenariats commerciaux sont nécessaires, vu le coût des frais d'hébergement, de transports et de restauration, en sus de la rétribution des inspecteurs.

Une étude technique et commerciale est en cours. L'inclusion des régions d'Outre-mer comporte l'adjonction de cartes régionales et plans municipaux, d'hôtels et maisons d'hôtes de charme, de restaurants étoilés, bib gourmands ou assiettes, après sélection par les inspecteurs du guide.

Compte tenu des délais d'enquêtes, de sélection, de rédaction et d'impression, une décision sera prise prochainement.

## « Les nouvelles règles de procédure prud'homale sont fixées »

*Décret 2016-660 du 20-5-2016 : JO 25*

Le décret adaptant les dispositions réglementaires du Code du travail relative à la procédure prud'homale, réformée par la loi Macron, est publié au Journal officiel du 25 mai 2016. Les nouvelles règles apparaissent plus strictes pour permettre des jugements plus rapides. En appel, la représentation par un avocat ou un défenseur syndical devient obligatoire.

A compter du 1er août 2016, la saisine du Conseil de Prud'hommes se fera par voie de requête comportant, sous peine de nullité, les mentions de l'article 58 du Code de procédure civile, ainsi qu'un exposé sommaire des motifs de la demande, les chefs de demande. Les pièces devront également être jointes.

Le dossier devra donc être mis au point avant la saisine du Conseil.

Le bureau de conciliation, qui devient le bureau de conciliation et d'orientation (BCO), assurera une véritable mise en état jusqu'à la date qu'il fixera pour l'audience de jugement. A défaut de respect des calendriers fixés, l'affaire pourra être radiée ou renvoyée à la première date utile devant le bureau de juge-

ment en cas de non production des documents. Seront écartés des débats les prétentions, moyens et pièces communiqués après la date fixée pour les échanges et dont la tardiveté porte atteinte aux droits de la défense.

Le recours à la médiation est fortement encouragé, voire imposé.

Devant la Cour d'Appel, la représentation par un avocat ou un défenseur syndical devient obligatoire ce qui induit l'obligation de recourir à un postulant lorsque la Cour d'appel compétente est située en dehors du ressort territorial de l'avocat en charge du dossier. En outre, et à défaut de précision, le droit de timbre dont étaient jusqu'alors dispensées les procédures d'appel prud'homales sera du par le justifiable.

Enfin, le texte précise la procédure de saisine pour avis de la Cour de cassation sur l'interprétation d'une convention ou d'un accord collectif (une procédure qui pourrait connaître un franc succès compte tenu de la primauté donnée à l'accord d'entreprise dans le projet de loi Travail).

## En France, des victimes toujours plus nombreuses



Réseau français d'associations de professionnels  
au service des victimes et du lien social

*"Derrière la clameur de la victime, se trouve une souffrance  
qui crie moins vengeance que récit"* Paul Ricoeur

**Violences domestiques, accidents, attentats, catastrophes naturelles... Chaque année, des milliers de Français deviennent des "victimes", un statut désormais reconnu dans une société sensible à leur cause, parfois médiatisée à l'excès.**

Cela m'a réhabilitée à mes propres yeux..." Marie, 40 ans, auxiliaire de vie scolaire, accuse son grand-père et le fils de sa nourrice de l'avoir violée quand elle était enfant.

Après une vie gâchée par ce "traumatisme", elle a porté plainte, soutenue, comme plus de 320.000 personnes l'an dernier, par une des 150 associations affiliées à l'Inavem (Institut d'aide aux victimes et médiation), qui organisait mercredi un colloque pour son 30e anniversaire.

Les faits étant prescrits, la justice n'a pas engagé de poursuites mais elle "m'a entendue", se félicite Marie, qui n'est plus "un fantôme" et dit avoir repris confiance en soi. Lors de sa création en 1986, l'Inavem était saisie dix fois moins de cas. En trente ans, l'organisation affirme avoir aidé 4,5 millions de personnes. La notion de victime a été "considérablement élargie", avec la prise en compte des "victimes indirectes", observe Michèle de Kerckhove, sa présidente.

Mais surtout, alors que "les victimes étaient ignorées, oubliées des politiques publiques, elles ne le sont plus. Ni par la loi, ni par le politique", se réjouit-elle.

Le droit des victimes a été étoffé. Pas moins de sept lois et circulaires ont été promulguées sur ce sujet, entre l'effondrement d'une tribune du stade de Furiani, en Corse, en 1992 (18 morts, plus de 2.300 blessés) et le crash du vol Rio-Paris le 1er juin 2009 (228 morts). "Un chemin considérable a été parcouru", note le procureur de Paris, François Molins, pour qui la prise en charge des victimes par la justice "n'a plus rien à voir", "en termes de moyens et d'organisation".

"Quand il y a une victime, les ministres se déplacent, ce qui ne se faisait pas à l'époque", relève également Michèle de Kerckhove, satisfaite que la victime soit "beaucoup plus" prise en compte en France que dans "nombre de pays voisins".

### - 'Victimisation' -

De mars 2004 à mai 2005, le phénomène a fait une première et fugace apparition dans le gouvernement, avec l'instauration d'un secrétariat d'État chargé des droits des victimes. Après les attentats de Paris et Saint-Denis, qui ont fait 130 morts et des cen-

taines de blessés, un secrétariat d'État a de nouveau été créé, chargé de l'Aide aux victimes. "En France, le citoyen, dans son rapport à la puissance publique, attend que l'Etat soit présent tout le temps" et "lui demande d'intervenir en cas de problème", explique auprès de l'AFP Juliette Méadel, la secrétaire d'Etat, dont le rôle est de "soutenir toutes les victimes dans leur reconstruction".

Sur les 4.000 victimes des attentats recensées, plusieurs centaines ont adhéré à l'association "13 novembre : fraternité et vérité". Pour son président, Georges Salines, il est "important d'être reconnu comme victime", car "les terroristes visent une nation, des valeurs, des politiques" par le biais des innocents qu'ils touchent.

Bataclan, AZF, Mediator, inondations, crash d'Egyptair... Ces scandales et catastrophes ont renforcé, par le traitement médiatique et l'attention politique dont ils ont fait l'objet, le statut des victimes.

Mais ils ont aussi alimenté des excès. Anne Decré, présidente du Collectif des naufragés français du Concordia, un paquebot échoué en Italie en 2012 (32 morts), dénonce ainsi le "travestissement" du message des victimes par les médias.

Hélène Romano, psychologue et co-auteur de "Je suis victime : l'incroyable exploitation du trauma", déplore de son côté "la victimisation à outrance" et "la +spectacularisation+ de la détresse". Selon elle, "ce qu'on a créé en France, c'est une nouvelle identité, celle de victime", dont la prise en charge dépend de l'impact médiatique. Au détriment donc des moins exposés, des "anonymes". "Les gens qui ont perdu un proche dans un accident de voiture, on ne fait pas attention à eux", regrette le Dr Romano. "Aucun homme politique n'ira à leur chevet".

Vous ou un proche êtes victimes de violences physiques, sexuelles, conjugales ou autres, d'un accident de la route, d'un vol, d'une escroquerie ou d'autres infractions ...

**Numéro national d'aide aux victimes**

Composez le **08 VICTIMES**  
soit le **08 842 846 37**  
numéro non surtaxé  
7 jours sur 7 de 9h00 à 21h00  
08victimes@inavem.org

## Un compagnon violent écroué

**Les vacances de Kévy C. ont pris une tournure inattendue. Ce jeune homme de 28 ans a été condamné à deux ans de prison dont un avec sursis pour avoir battu sa concubine. De passage à Sainte-Marie chez la mère du prévenu, c'est cette dernière qui a appelé les forces de l'ordre.**

Le prévenu qui comparait devant le tribunal correctionnel de Fort-de-France était juste venu passer des vacances en famille. Mais tout a basculé le 24 mai dernier lorsqu'il s'est violemment emporté contre sa compagne. Celle-ci lui a simplement dit qu'elle aimerait être aidée et cette réflexion a déclenché une colère sans retenue.

Sans aucune gêne, Kévy C. va la battre, et ce, devant sa mère. Il va d'abord lui envoyer un coup de poing à l'estomac, un autre à la gorge ainsi que des gifles et des coups de pied. Il finit par la menacer de disparaître avec leur dernier né. Habitée à être violentée, la mère des deux enfants de Kévy C. encaisse sans rien dire.

Mais sa belle-mère ne supporte pas tout cette violence et décide de prévenir les gendarmes. D'autant plus que ce n'est pas la première fois que son fils lève la main sur la mère de ses enfants. Le jeune couple vit à Troyes, les enquêteurs découvrent qu'il la bat

très souvent, au moins une par semaine et déjà quelques fois avec une laisse pour chien.

Il a plusieurs addictions, accro à l'alcool, à la drogue mais aussi au sexe, ce qui fait qu'il a des relations extra-conjugales. Malgré tous ces défauts, sa compagne n'arrive pas à le quitter car elle est toujours amoureuse de lui. « Je me sens comme maraboutée » avoue-t-elle à la barre. Lui non plus ne s'explique pas son comportement « Je ne sais pas pourquoi, mais j'ai toujours été violent. Il suffisait qu'elle ouvre la bouche et hop ça partait » déclare-t-il au tribunal.

Kévy C. est récidiviste car son casier judiciaire porte deux mentions pour violences et rébellion. Pour le procureur, les violences conjugales sont un vrai fléau. « Il ne se retenait plus devant la famille. Pour lui les violences sont devenues un mode de fonctionnement, un mode de confort » relève-t-il.

Il requiert 18 mois de prison dont 8 avec sursis alors que l'avocat du prévenu demande des soins pour son client qui aurait du mal à se contrôler. Le tribunal va aller au-delà des réquisitions et condamne Kévy C. à 24 mois de prison dont 12 avec sursis et un mandat de dépôt.

## Radiation requise contre l'ancien avocat d'Action Directe



Le procureur général de Grenoble a requis jeudi la radiation du barreau de Me Bernard Ripert, ancien avocat de l'organisation armée d'extrême gauche Action Directe, jugé en appel pour des manquements disciplinaires.

Au terme de "débat exténuant", de plus de 25 heures en deux jours, le magistrat Paul Michel a fondé

ses réquisitions sur la "gravité" du comportement et la répétition des manquements de Me Ripert, déjà condamné à trois reprises à des sanctions disciplinaires depuis 2009.

"Me Ripert est une menace pour les magistrats, il entrave le déroulement des débats" de la cour d'assises, a estimé M. Michel, qui a affirmé vouloir "préserver l'institution judiciaire et l'image du barreau".

Les faits reprochés au tonitruant avocat à la barbe blanche, soutenu par de nombreux confrères et des manifestants, n'ont été abordés qu'au bout de 20 heures d'audience. La défense avait déposé de multiples incidents qualifiés de "comportement dilatoire" par la cour présidée par l'ancien directeur des services judiciaires Jean-François Beynel.

Il a été reproché à l'avocat d'avoir voulu défendre des clients devant deux cours d'assises alors qu'il était sous le coup d'une suspension provisoire à la suite d'une précédente condamnation. Me Ripert a invoqué l'article 275 du Code de procédure pénale qui permet à un accusé de se faire défendre par un ami aux assises.

"Je n'ai fait que répondre à la sollicitation de deux justiciables", a-t-il rétorqué au procureur général qui s'étonnait qu'il "trouve le moyen de se faire des amis parmi ses clients alors qu'il est suspendu".

Un courrier dans lequel l'avocat demandait à un directeur de prison s'il se croyait "en 1942 avec son surveillant minable" a également été évoqué. Une "lettre acerbe" mais qui relevait de la "légitime défense" après une "dénonciation calomnieuse", s'est justifié le pénaliste grenoblois, brièvement interné en psychiatrie fin mai.

Mais c'est surtout le troisième grief, intervenu au cours d'un procès d'assises en mars 2015 à Grenoble qui a concentré les débats: "il est préférable de connaître le code avant l'audience que de le découvrir pendant ou après", avait alors lancé Me Ripert au président de la cour.

Le procureur général y a vu un "harcèlement", une "manoeuvre d'intimidation" dont le magistrat "ne se relèvera pas", ayant essayé de se suicider pendant une suspension d'audience. "Ce n'est pas vrai! Ce qui lui est arrivé n'a rien à voir avec moi", a rétorqué Me Ripert, reconnaissant seulement des "interventions intempestives" au cours de l'audience. "Ce que l'on me reproche, ce sont des mots. Et le procureur général voudrait que vous me radiiez pour des mots?", a-t-il demandé.

Me Ripert, qui aura 66 ans le 13 juin, avait été relaxé de ces poursuites par le conseil régional de discipline mais le parquet général avait fait appel. Au cours de l'audience, il a soulevé l'irrecevabilité de cet appel qui comportait une erreur quant à la date de cette relaxe. La cour d'appel a mis sa décision en délibéré au 23 juin à 14H.

## Concours de cuisine amateur de la Chambre des Métiers de Martinique

**Samedi 21 mai, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat organisait la finale de son concours de cuisine. Les six compétiteurs étaient tous des cuisiniers amateurs, mais ont offert au jury des mets d'une qualité de professionnels.**



À cette occasion, le président de la Chambre des Métiers, Hervé Laureote, revient sur les missions de son institution.

Le Centre de Formation des Apprentis de Rivière-Salée a été aménagé pour accueillir l'événement. Les cuisines sont le théâtre où se déroulent les épreuves du concours tandis que les salles annexes sont pleines d'artisans venus présenter leur production. De l'éleveur de volaille à la créatrice de parapluies, en passant par le fabricant de bakouas, tous exposent le fruit de leur travail pour le plaisir des visiteurs. Un écran géant permet de suivre les candidats du concours en train de confectionner les plats et desserts qu'ils présenteront au jury en fin de matinée.

Hervé LAUREOTE est le président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat depuis 2007. Il annonce déjà qu'il ne se représentera pas aux élections de 2016. Cet homme au parcours atypique a donné un nouvel élan à la Chambre qui était très endettée à

son arrivée. D'abord formateur en mathématiques et en sciences physiques, il est aussi passé par la gestion, la comptabilité, a monté sa boîte dans le BTP avant de reprendre ses études à 41 ans tout en étant à la tête de la Chambre : « J'ai passé un MBA et un Master 2 en Management à la Sorbonne. C'était un challenge personnel mais je l'ai aussi fait pour les autres. Pour leur dire que c'était possible. C'était ma façon de montrer aux artisans que la formation est capitale, et ce, quel que soit l'âge. »

En effet, la vocation première de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat est de former les artisans et les apprentis pour les aider à réussir leur vie professionnelle. « Aujourd'hui nous avons 80% de réussite chez nos apprentis. Nous offrons une bonne qualité de formation. Avec plus de 660 jeunes, nous sommes le plus gros centre de formation de Martinique. Grâce à l'Université Régionale des Métiers et de l'Artisanat (URMA) nous pouvons diversifier les publics et accompagner les artisans. Nous leur apportons notre savoir-faire. Ainsi faisons en sorte que l'URMA soit vraiment reconnu. »

Les métiers de bouche sont un secteur très porteur, Hervé LAUREOTE sait que les personnes qui se lancent dans cette voie trouveront toujours du travail. « Il y a des talents en Martinique, des personnes qui cuisinent très bien mais n'ont pas la reconnaissance qu'elles devraient avoir. Si nous en découvrons, nous les formerons immédiatement. » À l'image des six candidats du concours de cuisine amateur qui recevront l'aide de la Chambre par la suite. Le gagnant, Alexandre Pastel, a proposé une cuisine digne d'un grand chef où la technique s'alliait à la créativité. Les saveurs de ses recettes originales se mariaient à ravir, pour le plus grand plaisir du jury.

## Musique en martinique : les artistes en photos

**Du 6 juin au 30 Août 2016, le Pavillon Bougenot accueille une exposition photographique des meilleurs artistes antillais.**

Dans le cadre de la fête de la musique 2016, la Collectivité Territoriale de Martinique vous propose de découvrir en avant-première, une mini-exposition de photos présentant quelques-uns des meilleurs artistes antillais avec un clin d'œil particulier aux musiciens disparus.

Cette exposition, composée de textes et de photos extraites du fonds iconographique, rapproche les visiteurs et les mélomanes au plus près des émotions de leurs artistes préférés, sublimés par l'œil de plusieurs photographes.

Exposition gratuite visible aux heures d'ouvertures.



## Roland est mort de Nicolas Robin aux Editions Anne Carrière - 183 pages

*L'essentiel traité avec originalité, sensibilité, drôlerie et dérision.*

### L'AUTEUR

Né en 1976 Nicolas Robin arrive en 2000 à Paris et devient steward à Air France, pour parcourir le monde. Il publie un premier roman en 2006, un second en 2008. Celui-ci est son troisième.

### THÈME

Roland est mort et il semblerait que tout le monde s'en moque éperdument: la preuve, on l'a découvert une semaine après. Sans âge, sans cheveux, sans amis et sans famille, Roland ne possédait pas grand chose hormis un caniche nommé Mireille, en hommage à Mireille Mathieu.

C'est donc son voisin de palier, la quarantaine, au chômage, cynique, désabusé et monstrueusement égoïste, qui va récupérer Mireille, vieille, moche et qui pue affreusement. Et comble de l'ignominie, il va se voir confier également l'urne funéraire de Roland.

Une question essentielle va se poser très vite: comment se débarrasser de ces 2 fardeaux?

### POINTS FORTS

L'écriture est fluide et simple, agréable à lire. Le sujet, amusant et inattendu, est, en plus, traité avec finesse et sensibilité.

Le hiatus entre notre personnage, paumé, un peu alcoolo (« pour oublier que peut-être demain Roland ce sera lui »...), scotché

devant ses films pornos, et la société des trentenaires en pull col V, mariés et déjà parents, brandissant leurs enfants, preuve de la réussite éclatante de leur vie, est cocasse et bien vu.

Notre protagoniste, jamais nommé, n'aime personne: ni ses parents, ni sa soeur, ni ses voisins, pas plus que les gens en général, ni lui-même en particulier. Il ne se remet pas d'un amour

décoloré devenu inexistant qui a fait que la femme qu'il aimait passionnément l'a quitté. Depuis, il se laisse couler lentement. Mais la mort de son voisin lui fait retrouver une activité frénétique: chercher la meilleure façon de se débarrasser si ce n'est de cette pauvre Mireille, au moins de l'urne funéraire qui l'encombre odieusement. Et c'est vraiment drôle.

### POINTS FAIBLES

Je ne suis pas fan de la répétition de la même phrase qui donne un côté redondant au texte. Le comique -ou pas- de répétition n'est pas ce que je préfère...

### EN DEUX MOTS ...

La solitude, l'isolement à son extrême, l'abandon, la mort : autant de sujets forts et dérangeants mais traités ici avec dérision. Et aussi heureusement, l'amour, sa fin mais aussi sa re-

naissance.

On referme le livre - déjà?! - sur une pointe de douceur lovée au creux d'un humour optimiste. Cela fait du bien

### UNE PHRASE

« Un seul être vous envahit et tout est surpeuplé » page 39

« C'était la solitude qui se confondait avec l'isolement » page 151



SI NOUS AVONS PLUSIEURS CASQUETTES,  
C'EST POUR COUVRIR TOUS VOS BESOINS.

---



ET  
TOUJOURS

...



ORDRE DES  
EXPERTS-COMPTABLES *cc*

Cegid MUTEX sage

Partenaires officiels des 70 ans de L'Ordre

# JOURNÉE CARIBÉENNE DU DÉPISTAGE VIH

## 27 JUIN

↑  
GOUTTE  
ET  
PLUS  
DE  
DOUTE



### où?

DANS LES CENTRES  
DE PRÉVENTION SANTÉ  
DE LA CROIX ROUGE

DANS LES CENTRES DÉLOCALISÉS  
DE PRÉVENTION ET DE SOIN (CDPS)

DANS LES CDAG\*

DANS LES PMI\*\*

AUPRÈS DES MÉDECINS

DANS LES ASSOCIATIONS

### + D'INFOS:

Sida Info Service.org

0 800 840 800

Appel confidentiel, anonyme et gratuit  
depuis un poste fixe



\*CDAG: Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit  
\*\* PMI: Protection Maternelle et Infantile